



PROJET

DE LOI

DE FINANCES POUR 2020

DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE
ET ÉCONOMIQUE PLURIANNUELLE 2020-2022

ANNEXES

ANNEXES

ANNEXE 1 : Orientations de politique de l'Etat et priorités sectorielles pour 2020.....	3
ANNEXE 2 : Cahier statistique pour le scénario de référence.....	22
ANNEXE 3 : Liste des sociétés et offices d'Etat.....	33

ANNEXE 1

Objectifs et priorités pour 2020

Cette annexe liste les orientations et priorités sectorielles pour l'année 2020

Orientations de la politique de l'Etat et priorités pour 2020

1 - Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)

Les orientations de la politique de l'Etat pour 2020 dans le secteur de l'agriculture s'articulent autour de trois (03) points à savoir :

- 1) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité ;**
- 2) la facilitation de l'accès aux intrants, aux marchés régionaux et internationaux et au financement ;**
- 3) le renforcement de la résilience des exploitations et entreprises agricoles ;**
- 4) la mise en valeur de la vallée de l'Ouémé en développant les Pôles Economiques et Agricoles (PEA) par l'instauration d'une véritable révolution verte axée sur les produits maraîchers, les cultures vivrières, les produits agricoles de grande consommation voire d'exportation.**

De ces orientations politiques, les priorités retenues pour l'année 2020 se présentent comme suit :

- a) l'opérationnalisation des Pôles de Développement Agricole (Fonds National de Développement Agricole, Programme National de Recherche Agricole, etc.) ;
- b) la mise en œuvre de mesures de facilitation de l'accès aux semences, intrants et marchés pour la promotion des nouvelles filières agricoles (anacarde, ananas, produits maraîchers, riz, maïs, manioc, palmier à huile, agrumes de mangues, karité, soja) ;
- c) l'irrigation, l'aménagement hydroagricole et leur valorisation ;
- d) la mise en œuvre du Programme National de Développement de la Mécanisation Agricole ;
- e) la gestion de la transhumance (couloirs de transhumance, aménagement d'aire de pâturage le long des couloirs, zones d'accueil des transhumants, etc.) ;
- f) la réalisation du Recensement National de l'Agriculture et des Enquêtes Statistiques Agricoles afin de doter le secteur agricole de statistiques fiables ;
- g) la construction d'infrastructures marchandes et le développement de services logistiques (quai fruitier, chambre frigorifique, etc.) ;
- h) la transformation, le stockage et la conservation des produits agricoles ;
- i) la poursuite des autres réformes (mesures fiscales et non fiscales incitatives, modernisation des outils de travail, l'agriculture intelligente face au climat et renforcement des filets sociaux, le conseil agricole).

2- Ministère de la Justice et de la Législation (MJL)

Dans le secteur de la justice, les orientations politiques globales trouvent leur ancrage dans le Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021 et le Programme National du Développement du Secteur de la Justice (PNDSJ). Elles s'articulent autour des axes suivants :

- 1) le renforcement de l'indépendance et de l'intégrité des acteurs de la justice et la modernisation du cadre législatif ;**
- 2) l'amélioration de l'accès à la justice et du respect des droits de l'Homme, de l'adolescent et de l'enfant ;**
- 3) l'amélioration des performances en services judiciaires ;**
- 4) l'amélioration des services offerts par le système pénitentiaire ;**
- 5) le renforcement des capacités institutionnelles et de la gestion des ressources.**

De ces axes stratégiques, il se dégage les priorités suivantes pour 2020 :

- a) en matière de renforcement de l'indépendance et de l'intégrité des acteurs de la justice et la modernisation du cadre législatif ;**
 - a1) le renforcement de l'intégrité et de la déontologie des acteurs (le renforcement de l'Inspection Générale des Services Judiciaires en personnel et en ressources financières, la formation des acteurs sur l'éthique et la déontologie) ;

a2) le renforcement du cadre légal, réglementaire et normatif, de la qualité des lois et du processus législatif (relecture et modification de certaines lois, opérationnalisation du mécanisme d'études d'impacts préalables à l'adoption de toute nouvelle loi), appui aux réformes fondamentales (statut de la magistrature, actualisation du Conseil Supérieur de la Justice (CSJ)).

b) en matière d'amélioration de l'accès à la justice et du respect des droits de l'Homme, de l'adolescent et de l'enfant :

- b1) l'amélioration de l'accès à la justice, au droit et à l'information (l'opérationnalisation du dispositif d'aide judiciaire) ;
- b2) le renforcement des systèmes et des mécanismes de protection judiciaire des mineurs en situation difficile (la poursuite de la construction des centres de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Parakou et d'Aplahoué et la réhabilitation de celui d'Agblangandan) ;
- b3) le renforcement de la protection et de la promotion des droits de l'homme (le renforcement des capacités de la Commission Béninoise des Droits de l'Homme).

c) en matière d'amélioration de la performance des services judiciaires :

- c1) la poursuite de la construction et l'équipement des nouvelles juridictions (commerciales et droit commun) en vue d'accueillir les magistrats et greffiers qui sont actuellement en formation ;
- c2) l'extension des locaux abritant les anciens tribunaux à travers la construction de nouvelles salles d'audiences, de scellés et d'archives dans les juridictions pour répondre aux nouveaux besoins identifiés ;
- c3) l'appui aux réformes fondamentales (l'opérationnalisation du Centre National du Casier Judiciaire (CNCJ)) ;
- c4) la modernisation du casier judiciaire ;
- c5) la mise en œuvre de l'aide juridictionnelle ;
- c6) le renforcement des activités de l'Ecole de Formation aux Professions Judiciaires (EFPJ) en vue d'assurer la formation initiale et continue des magistrats, officiers de justice et greffiers sur différentes thématiques ;
- c7) le renforcement du fonctionnement des chambres administratives au niveau des juridictions du fond.

d) en matière de l'amélioration des services offerts par le système pénitentiaire :

- d1) la poursuite de la construction des nouvelles maisons d'arrêt et des travaux de réhabilitation et d'équipement des anciennes maisons d'arrêt et prisons civiles en vue d'améliorer les conditions de détention ;
- d2) la mise en œuvre du plan de préparation à la réinsertion socioprofessionnelle et à la lutte contre la récidive.

e) en matière de renforcement des capacités institutionnelles et de la gestion des ressources :

- e1) le renforcement des capacités de programmation, de suivi/évaluation et de contrôle (évaluation à mi-parcours du PNDSJ) ;
- e2) l'amélioration du traitement de l'information et du système informatique (la poursuite de l'informatisation des services judiciaires, la mise en œuvre du schéma directeur informatique du ministère).

3- Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL)

Contribuant à l'atteinte des objectifs de l'axe 7 du pilier 3 à savoir, « **améliorer les conditions de vie des populations** » du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2016-2021, les orientations de la politique de l'Etat se traduisent au niveau du MDGL par la mise en application de l'objectif global ci-après :

"la création des conditions institutionnelles et organisationnelles d'un développement territorial durable et équilibré reposant sur une gouvernance locale concertée et sur la valorisation des potentialités des collectivités territoriales afin de dynamiser le développement à la base".

Au total, 4 priorités sont définies pour 2020 pour l'atteinte de cet objectif, et se présentent comme suit :

1- Pilotage et mise en œuvre de la PONADEC

- a) le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des outils de la PONADEC (Plans 2D de tous les ministères sectoriels, PDCAD de toutes les préfectures, PAAC, etc.) ;
- b) le renforcement des capacités d'actions du SP/PONADEC et du CIP/PONADEC ;

Orientations de la politique de l'Etat et priorités pour 2020

- c) l'élaboration des stratégies de décentralisation et de déconcentration du ministère ;
- d) la mise en place d'un système intégré de production et d'exploitation d'informations statistiques sur la décentralisation au Bénin ;
- e) la mise en place d'un système d'information du Ministère en phase avec le Schéma Directeur National des Systèmes d'Information et le plan national de connectivité ;
- f) la construction et l'équipement du bâtiment des archives de l'administration territoriale ;
- g) la relecture et la dissémination de la PONADEC ;
- h) la relecture des textes de lois sur la décentralisation ;
- i) la poursuite de la délimitation et la matérialisation des limites des unités administratives du Bénin ;
- j) le recrutement d'agents au profit du ministère et des préfectures ;
- k) la plaidoyerie pour doter le MDGL de ressources financières et matérielles suffisantes.

2-Accélération de l'opérationnalisation de la déconcentration

- a) l'accroissement des crédits délégués ;
- b) la poursuite de la construction des préfectures ;
- c) le renforcement des capacités des ressources humaines de l'administration préfectorale et des services déconcentrés de l'Etat ;
- d) le renforcement de l'assistance conseil (ressources humaines, matérielles et financières, cadrages et orientations des thématiques) ;
- e) la relecture de l'organigramme des préfectures dans le cadre de la mise en œuvre des P 2D et des PDCAD.

3- Renforcement des capacités des élus et des agents de la fonction publique territoriale

- a) la poursuite de la construction du CeFAL ;
- b) la formation des élus locaux communaux et municipaux de la 4^{ème} mandature ;
- c) le renforcement de l'offre de formation du CeFAL à l'attention des agents communaux et municipaux ;
- d) le recrutement des agents de la fonction publique territoriale.

4-Renforcement de la Gouvernance financière des collectivités locales

- a) le renforcement du FADeC ;
- b) l'accroissement de la contribution de l'Etat au FADeC en lien avec les indicateurs contenus dans les différentes conventions signées avec les partenaires notamment l'Union Européenne ;
- c) la poursuite du processus de transformation du FADeC en fonds autonome ;
- d) le renforcement des audits FADeC et autres missions de contrôle des ressources propres avec application des sanctions ;
- e) l'accroissement de la capacité d'intervention de l'IGAA (passer de 30% à 60% de communes contrôlées) : le recrutement de 20 inspecteurs, l'augmentation des ressources financières allouées et de matériels roulants.

4- Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports (MTCS)

Les orientations de la politique générale de l'Etat au niveau des secteurs "Tourisme" et "Culture", trouvent leur ancrage dans le PAG 2016-2021 en son axe stratégique relatif à l'amélioration de la croissance économique. Cet axe découle du pilier n°2 qui s'intitule comme suit : **"Engager la transformation structurelle de l'Economie"**. Ces orientations par secteur ainsi que les priorités qui en découlent pour 2020 se présentent ainsi qu'il suit :

Tourisme

Les orientations de la politique de l'Etat dans le secteur du tourisme sont les suivantes :

- 1) le renforcement des capacités des acteurs touristiques et l'amélioration de la qualité des services ;
- 2) le renforcement et la modernisation des infrastructures touristiques suivant les standards internationaux.

Orientations de la politique de l'Etat et priorités pour 2020

Les priorités du secteur pour 2020 sont :

- a) la poursuite des activités de restructuration et de mise en valeur du parc W/Bénin conformément au plan d'affaires de African Parks Network (APN) ;
- b) la poursuite des travaux relatifs à la réinvention de la cité lacustre de Ganvié ;
- c) la poursuite des travaux de construction des équipements muséographiques et touristiques dans les villes d'Abomey, d'Allada, de Porto-Novo et de Ouidah ;
- d) la restauration à l'identique de la cité historique de Ouidah et du parcours de la route de l'esclave ;
- e) la réhabilitation du site de la Gani à Nikki ;
- f) la poursuite du développement des contenus muséographiques et l'assemblage des collections d'objets pour les différents musées ;
- g) le développement de l'offre touristique de la destination Bénin ;
- h) la poursuite de l'aménagement des stations balnéaires ;
- i) le démarrage de la mise en place du compte satellite du tourisme.

Culture

Dans le secteur de la culture, trois orientations sont définies :

- 1) le renforcement des capacités des acteurs culturels et l'amélioration de la qualité des œuvres ;**
- 2) la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel ;**
- 3) le renforcement et la modernisation des infrastructures culturelles suivant les standards internationaux.**

Pour encadrer ces orientations, des priorités sont retenues à savoir :

- a) la promotion des talents et le renforcement des capacités dans le sous-secteur de la culture en milieu scolaire et dans les communes ;
- b) le soutien à la production et à la promotion (Bon de studio) ;
- c) la bonification des charges financières des crédits au profit des promoteurs d'entreprise et d'industrie culturelles ;
- d) la défiscalisation des investissements et salaires culturels ;
- e) l'appui à la numérisation de la bibliothèque nationale ;
- f) la construction des complexes culturels et sportifs ;
- g) la construction du théâtre national ;
- h) la construction de la maison de l'artiste ;
- i) la construction du centre culturel de rencontre international d'Abomey ;
- j) la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel ;
- k) l'organisation des festivals culturels ;
- l) la construction d'un zénith de sept mille (7000) places ;
- m) l'organisation de gala des talents culturels.

Sports

Les orientations de la politique générale de l'Etat au niveau du secteur des "Sports" trouvent leur ancrage dans le PAG 2016 2021 en son axe stratégique relatif au renforcement des services sociaux de base et de la protection sociale. Cet axe découle du pilier n°2 qui s'intitule comme suit : "**Amélioration des conditions de vie des populations**".

Ces orientations sont les suivantes :

- 1) la promotion et le développement des activités sportives ;**
- 2) le développement des infrastructures sportives adéquates.**

Les priorités retenues pour 2020 se déclinent ainsi qu'il suit :

- a) la poursuite de l'expérience des classes sportives en football, basketball, handball, athlétisme et arts martiaux en milieu scolaire sur toute l'étendue du territoire national ;

Orientations de la politique de l'Etat et priorités pour 2020

- b) la poursuite de l'expérience des associations sportives, universitaires et communales et l'organisation des championnats ;
- c) l'appui à la préparation et à la participation aux compétitions sportives statutaires régionales et internationales ;
- d) l'appui à l'organisation des championnats nationaux ;
- e) la construction/réhabilitation des stades communaux et départementaux ;
- f) la création des Académies Sportives Départementales ;
- g) la création d'une Chaîne de sport ADO TV ;
- h) l'actualisation des documents de politiques sectorielles ;
- i) l'organisation de gala des champions ;
- j) l'octroi de bourses sportives.

5- Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP)

Deux orientations de la politique de l'Etat sont définies. Il s'agit de :

1) la dynamisation et la modernisation de l'Administration publique ;

2) la promotion du travail décent aux travailleurs du Bénin à travers les domaines de compétences sectorielles ci-après :

- a) le travail et la sécurité sociale ;
- b) la fonction publique ;
- c) la réforme administrative et institutionnelle.

Les priorités dans ce secteur découlent du PAG, de la politique nationale de formation continue des agents de l'Etat, de la politique nationale du travail, de la politique de recrutement dans la fonction publique et de la politique nationale de gestion des emplois et des fonctions du personnel de la fonction publique.

Les priorités pour 2020 en lien avec le travail et la sécurité sociale sont :

- a1) la promotion du travail décent dans les entreprises ;
- a2) la promotion des meilleures conditions d'hygiène et de sécurité du travail ;
- a3) l'opérationnalisation du système d'information sur le marché de travail ;
- a4) l'éradication de la traite et du travail des enfants ;
- a5) l'appui à la promotion du dialogue social au niveau national ;
- a6) l'extension du système de protection sociale ;
- a7) le renforcement des régimes contributifs existants (CNSS, CMPS) ;
- a8) la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la protection sociale des travailleurs ;
- a9) la mise en œuvre du dispositif de protection sociale des travailleurs des secteurs privés formel et informel ;
- a10) le renforcement des capacités de l'administration en infrastructures et équipements ;
- a11) la création de conditions favorables pour un travail décent ;
- a12) la prise en compte des besoins des groupes spécifiques dans la gestion du monde du travail ;
- a13) la promotion des meilleures conditions d'hygiène et de sécurité au travail ;
- a14) la promotion d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes par le développement d'entreprises durables ;
- a15) la promotion de la lutte contre des IST/VIH/SIDA et les autres maladies en milieu de travail ;
- a16) la facilitation du reversement des cotisations faites par certains travailleurs du privé à la CNSS au FNRB après leur recrutement comme agents de l'Etat.

Les priorités pour 2020 en lien avec la fonction publique sont les suivantes :

- b1) la simplification des processus de gestion de carrière ;

Orientations de la politique de l'Etat et priorités pour 2020

- b2) l'informatisation de la gestion des ressources humaines ;
- b3) la finalisation de la politique nationale de recrutement des agents de l'Etat ;
- b4) l'élaboration des plans pluriannuels de recrutement des agents de l'Etat ;
- b5) la mise en œuvre des plans pluriannuels de recrutement des ressources humaines ;
- b6) la mise en place d'une gestion électronique des archives ;
- b7) la gestion prévisionnelle des départs à la retraite des agents de l'Etat ;
- b8) la modernisation du cadre législatif, réglementaire et l'environnement institutionnel de la formation professionnelle continue des agents de l'Etat ;
- b9) le renforcement des capacités financières du système de formation professionnelle continue des agents de l'Etat ;
- b10) le développement d'un système efficace d'habilitation des opérateurs de formation intervenant dans la formation des agents de l'Etat ;
- b11) l'institutionnalisation de la validation des acquis de l'expérience (VAE) en rapport avec l'organisation des concours professionnels ;
- b12) la promotion de l'employabilité dans la fonction publique ;
- b13) l'institutionnalisation de l'évaluation des acquis de formations et du transfert desdits acquis en situation de travail ;
- b14) le renforcement de la qualité des programmes de formations offertes ;
- b15) l'adaptation des programmes de formation aux besoins du marché ;
- b16) le développement de la culture de la transparence et de l'obligation de comptes rendus ;
- b17) la modernisation de l'équipement et des infrastructures de l'INFOSEC ;
- b18) la modernisation de l'équipement et des infrastructures pour les archives ;
- b19) l'élaboration et la mise en œuvre des outils de gestion performants au niveau du FODEFCA ;
- b20) la réglementation de la formation continue de la main d'œuvre et de l'apprentissage ;
- b21) l'identification des besoins de renforcement de capacités de la main d'œuvre ;
- b22) le renforcement des capacités de la main d'œuvre ;
- b23) la mobilisation des ressources de financement de la formation continue ;
- b24) l'audit des ressources de financement de la formation continue ;
- b25) l'identification et la sensibilisation des structures sectorielles de veille existantes ;
- b26) l'adoption et la vulgarisation des décrets d'application de la loi portant statut général de la fonction publique ;
- b27) l'élaboration d'une stratégie de dissémination des textes réglementaires de la fonction publique ;
- b28) la mise en œuvre de la stratégie de dissémination des textes ;
- b29) la mise en œuvre des conclusions issues de l'organisation du débat sur le rôle, le type, la taille de la fonction publique, l'évaluation et la rémunération des agents de l'Etat ;
- b30) le rapprochement de l'administration de l'administré ;
- b31) le transfert de certaines missions au niveau décentralisé et la délégation de certaines missions au niveau déconcentré ;
- b32) l'amélioration du pilotage de la fonction publique ;
- b33) la mise en œuvre de la procédure prévue par le répertoire des hauts emplois techniques pour la dotation desdits emplois ;
- b34) la gestion prévisionnelle des ressources humaines ;
- b35) la mise en place d'un système d'évaluations des agents de l'Etat ;
- b36) la révision de la grille indiciaire ;

Orientations de la politique de l'Etat et priorités pour 2020

- b37) la mise en œuvre du cadre formel transparent d'évaluations et de sélections des meilleurs cadres et agents de développement ;
- b38) la préparation de la promotion des meilleurs cadres professionnels ;
- b39) la promotion des meilleurs cadres professionnels ;
- b40) l'amélioration du suivi de la conception et de la mise en œuvre des outils de performance ;
- b41) l'amélioration qualitativement et quantitativement des contrôles de l'IGSEP ;
- b42) la mise en œuvre du plan de relance du CPPE ;
- b43) l'harmonisation et la transparence dans la docimologie lors des recrutements ;
- b44) l'éradication des problèmes liés à la mise en stage et de retour de stage des agents inscrits dans un plan de formation en publiant une liste exhaustive des établissements validés par le Ministère du Travail, soumise à leur choix pour leur formation ;
- b45) la définition des critères clairs et transparents d'éligibilité d'un agent de l'Etat au plan de formation d'un ministère.

Les priorités pour 2020 en lien avec la réforme administrative et institutionnelle sont :

- c1) la réorganisation des structures administratives conformément aux nouvelles exigences du développement ;
- c2) l'opérationnalisation des résultats de l'étude sur la clarification des missions de l'Etat ;
- c3) la mise en œuvre du document de cadrage issu du débat national sur le type, rôle, taille et système de rémunération ;
- c4) l'opérationnalisation du cadre intégré de gestion des réformes ;
- c5) la mise à jour de la base de données sur les réformes ;
- c6) la dynamisation et le renforcement des capacités des organes de coordination de la réforme ;
- c7) le suivi de la mise en œuvre des réformes et production d'informations ;
- c8) l'opérationnalisation de la veille stratégique ;
- c9) la mise en place du référentiel national de qualité dans les services publics intégrant les normes internationales ;
- c10) l'élaboration des agendas sectoriels de la qualité définissant les objectifs, les échéances et les préalables de réalisations des programmes de qualité et fixant les indicateurs de performances ;
- c11) le réaménagement des horaires de travail dans l'administration publique ;
- c12) le renforcement des mécanismes d'écoute et de prises en charge des préoccupations du citoyen ;
- c13) la mise en place du service offerts ;
- c14) le renforcement des capacités des services d'accueil du ministère ;
- c15) l'amélioration de la qualité des services offerts aux citoyens ;
- c16) le renforcement des capacités des responsables sur la notion de service public ;
- c17) la promotion de la culture du service public et du résultat chez les responsables et décideurs ;
- c18) la mise en place d'un observatoire d'éthique et des valeurs dans chaque ministère ;
- c19) la promotion des comportements éthiques au sein des couches socioprofessionnelles ;
- c20) la promotion de la participation des secteurs privés et des OSC au processus de décisions et de reddition de comptes.

6- Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE)

Les orientations générales fixées par le Ministère sont tirées du Plan National de Développement (PND) en lien avec le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021). Il s'agit de :

- 1) la promotion de nouvelles opportunités de revenu et d'emploi décent pour les populations ;
- 2) l'accélération de la transformation structurelle de l'économie béninoise.

Orientations de la politique de l'Etat et priorités pour 2020

En ce qui concerne les orientations spécifiques, elles ont été fixées en se référant aux différents documents de stratégies et de politique (PND, PC2D) et aux axes d'ancrage des interventions du Ministère dans le PAG 2016-2021 (Axes Stratégiques n°4 et n°6). Nous avons :

- a) la facilitation de l'accès au financement des MPME ;
- b) l'amélioration des PME à être compétitives ;
- c) le renforcement de la mutation et de la transformation structurelle de l'économie informelle ;
- d) le développement du sous-secteur artisanat ;
- e) le renforcement du mécanisme de promotion de l'emploi ;
- f) l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des politiques de l'emploi ;
- g) le renforcement de l'employabilité des jeunes actifs à travers des programmes de formation adaptés aux besoins et potentialités de l'économie nationale.

De ces orientations et au regard des stratégies du ministère, les priorités suivantes sont retenues :

A) Pour le secteur des MPME

- a1) la mise en place d'un mécanisme de financement diversifié et intégré, adapté aux besoins des PME ;
- a2) l'amélioration de l'efficacité du dispositif d'appui aux PME ;
- a3) l'assurance de la mise à niveau et de la compétitivité des PME ;
- a4) la mise en place d'un programme d'accompagnement à la formation des entreprises informelles.

B) Pour le secteur de l'artisanat

- b1) la poursuite du renforcement du cadre institutionnel et organisationnel du secteur de l'artisanat ;
- b2) le développement des infrastructures et l'appui technique et financier aux artisans pour la fabrication des équipements de transformation des produits agricoles ;
- b3) le renforcement des capacités des micro entrepreneurs artisanes et artisans ;
- b4) la promotion commerciale des produits artisanaux.

C) Pour le secteur de l'emploi

- c1) la multiplication des concours en entrepreneuriat en partenariat avec le secteur privé ;
- c2) la promotion des incubateurs d'entreprises publics, privés ou mixte ;
- c3) la mise en place et l'opérationnalisation du guichet unique de promotion de l'emploi ;
- c4) la mise en place du système d'information sur le marché du travail ;
- c5) la mise en œuvre de nouveaux programmes pour renforcer l'employabilité des jeunes diplômés.

7- Ministère des Affaires Sociales et de la Micro Finance (MASMF)

Les interventions du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance pour l'année 2020 seront axées sur "**le renforcement des services de base et la protection sociale**" notamment à travers les orientations stratégiques ci-après :

- 1) le renforcement de la protection sociale ;
- 2) la promotion du genre et de l'autonomisation des femmes ;
- 3) la promotion de la microfinance.

Les actions prioritaires à mettre en œuvre pour le renforcement de la protection sociale sont les suivantes :

- a) le renforcement du leadership de l'Etat dans le secteur de la protection sociale (questions d'agrément et de suivi du respect des normes) ;
- b) l'amélioration de la qualité des services de protection sociale (formation du personnel) ;
- c) le développement de nouveaux mécanismes de financement de la protection sociale ;
- d) la mise en œuvre d'un programme élargi de filets de sécurité sociale ;

Orientations de la politique de l'Etat et priorités pour 2020

- e) la promotion des systèmes légers de prise en charge des personnes vulnérables (familles hôtes, appui aux activités génératrices de revenus (AGR), aux orphelins et enfants vulnérables (OEV), aux personnes vivantes avec le VIH (PVVIH) ;
- f) le développement des systèmes de solidarité ;
- g) le renforcement de la coordination des actions de protection sociale ;
- h) le renforcement du dispositif de rapportage et de suivi-évaluation de la protection sociale ;
- i) le renforcement des capacités d'intervention des structures de protection sociale (mise à disposition des ressources humaines, financières et matérielles) ;
- j) la construction et l'équipement des infrastructures de protection sociale (extension des services sociaux de proximité) ;
- k) le renforcement de l'approche communautaire de prise en charge des personnes handicapées ;
- l) la promotion de l'accessibilité des personnes handicapées aux édifices publics ;
- m) la conception et la mise en œuvre d'une stratégie globale de promotion de familles ;
- n) le développement des services contributifs et non contributifs de prise en charge des besoins spécifiques des familles ;
- o) la promotion des approches plus centrées sur les enfants dans les institutions éducatives ;
- p) le renforcement des actions d'encadrement des enfants en milieu ouvert ;
- q) le renforcement des dispositifs de détection, de signalement et de prise en charge des cas de violation des droits de l'enfant ;
- r) le renforcement de l'action judiciaire à l'encontre des auteurs d'infractions à l'égard des enfants ;
- s) la poursuite des efforts de normalisation et de standardisation des services de protection sociale ;
- t) la sensibilisation et le conscientisation pour la bonne application des normes et standard sur la disponibilité et l'utilité des services sociaux de base ;
- u) la vulgarisation des textes protégeant les groupes vulnérables ;
- v) la mise en place de l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) ;
- w) la réforme et le renforcement de la gouvernance des régimes contributifs existants (mutuelles, FNRB, CNSS) ;
- x) le renforcement de la législation en matière de protection sociale ;
- y) le renforcement de l'application des textes législatifs et réglementaires ;
- z) le renforcement de l'autonomisation et de la socialisation des personnes de troisième âge ;
- aa) le développement d'une stratégie de finance inclusive ;
- ab) la mise en œuvre d'un programme d'assurance mutuelle fondée sur un prélèvement forfaitaire de 500 FCFA par mois sur les salaires des fonctionnaires de l'Etat en vue de rendre les soins médicaux et les frais d'hospitalisation gratuits ;
- ac) la mise en place d'une stratégie de financement des promoteurs agricoles, des start-ups et des filières porteuses et innovantes.

Les actions prioritaires à mettre en œuvre pour la promotion du genre et l'autonomisation de la femme sont les suivantes :

- a) la prise de textes des lois spécifiques complémentaires pour assurer la protection des couches les plus vulnérables, surtout les femmes et les jeunes ;
- b) le développement d'un cadre législatif qui favorise l'égalité d'accès aux opportunités économiques ;
- c) la mise en œuvre de programmes d'éducation de la population par rapport aux droits de la personne humaine ;
- d) l'amélioration des conditions d'accès des femmes à la propriété foncière productive, aux filières porteuses, aux matériels agricoles mécanisés et aux intrants dans les communes ;
- e) l'intégration de l'aspect genre dans la mise en œuvre des projets des secteurs de l'agriculture, du tourisme, de la télécommunication et de l'énergie ;

- f) l'appui à l'acquisition de matériels de transformation de produits au profit des groupements des femmes ou mixtes ;
- g) le renforcement des capacités des femmes en entrepreneuriat.

Les actions prioritaires à mettre en œuvre pour la promotion de la microfinance sont les suivantes :

- a) l'actualisation et la mise en œuvre de la stratégie d'assainissement du secteur de la microfinance ;
- b) le renforcement de l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Surveillance des SFD (ANSSFD) ;
- c) le renforcement des capacités des acteurs en vue d'assurer leur viabilité et leur pérennité ;
- d) l'adoption des mesures fiscales incitatives pour l'implantation des SFD en milieu rural pour le financement à moyen et long termes, à travers leur intégration dans le dispositif ARCH ;
- e) la promotion des TIC comme support aux services financiers ;
- f) l'appui aux SFD pour la mobilisation de financements adaptés pour les moyen et long termes ;
- g) la promotion de l'accès des SFD aux marchés de capitaux, à travers les véhicules d'investissement en microfinance (VIM) ;
- h) le renforcement de la surveillance du secteur de la microfinance.
- i) le renforcement des capacités du personnel de l'ANSSFD dans la surveillance de la finance digitale ;
- j) la dotation à titre exceptionnel de l'ANSSFD de la personnalité juridique afin qu'elle puisse directement entrer en justice contre des promoteurs d'initiatives informelles de microfinance ;
- k) le recensement effectif de toutes les initiatives de microfinance ;
- l) la création du Corps des Inspecteurs des Systèmes Financiers Décentralisés afin de renforcer les capacités d'intervention du personnel de l'ANSSFD impliqué dans le contrôle des Systèmes Financiers Décentralisés.

8- Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP)

Conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin, le MESTFP a pour mission, la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique générale de l'Etat en matière d'enseignement secondaire, technique et de la formation professionnelle. A cet effet, son objectif global est de **"contribuer au développement économique national par la formation des ressources humaines qualifiées et compétitives"**.

Dans l'accomplissement à bien de cette mission et au regard des défis à relever, le MESTFP a identifié quatre priorités en lien avec le PAG sous lesquelles sont logées des actions et mesures spécifiques.

Priorité 1 : restructuration du dispositif de pilotage et de suivi des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (ESTFP), pour l'amélioration de la gouvernance et du pilotage du sous-secteur. Les principales actions se présentent comme suit :

- a) l'opérationnalisation des mesures relatives à la nouvelle architecture du système éducatif inscrites dans la planification 2020 du plan sectoriel de l'éducation ;
- b) l'opérationnalisation du plan de décentralisation et de déconcentration (plan 2D) du ministère pour près de deux milliards FCFA ;
- c) la mise en place du Système d'Information de Gestion de l'Education (SIGE) ;
- d) l'élaboration de la carte scolaire du sous-secteur ;
- e) la réforme sur le modèle de collège ainsi que la question de la bivalence des enseignants au 1er cycle de l'enseignement secondaire général, actuellement ;
- f) l'amélioration de la gestion de carrières des agents ;
- g) l'amélioration des conditions de travail dans l'administration pour un meilleur pilotage ;
- h) l'archivage numérique afin de faciliter l'accès à l'information dans le sous-secteur des ESTFP ;
- i) l'accroissement de la contribution nationale au financement des investissements dans le sous-secteur, condition suspensive à la poursuite des accords de financements de l'AFD.

Priorité 2 : poursuivre le renforcement de l'attractivité de l'EFTP et de l'amélioration de l'employabilité des jeunes, en vue d'améliorer le pilotage, la gouvernance et la réponse des dispositifs d'ingénierie et de formation à la demande des entreprises. Les principales actions se présentent comme suit :

- a) la prise des textes pour mieux adapter les orientations à la nouvelle architecture du système éducatif prévue au PSE post 2015 ;
- b) la définition des priorités à partir du plan d'actions de la réforme et l'élaboration d'une feuille de route qui prendra effet à partir de mai 2019 ;
- c) la mise en place d'un mécanisme de vulgarisation, de sensibilisation et d'information sur les nouvelles orientations et priorités du système d'EFTP ;
- d) le renforcement du partenariat public-privé ;
- e) la révision et l'implémentation de nouveaux curricula de formation répondant aux ambitions de la réforme ;
- f) la dynamisation du cadre national de concertation et de promotion de l'EFTP pour une meilleure prise en compte des secteurs économiques prioritaires ;
- g) la poursuite de l'implantation d'un cadre de validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
- h) la poursuite de la mise en place du cadre national de certification (CNC) ;
- i) la mise aux normes des équipements et matériels didactiques des établissements d'EFTP ;
- j) la conception et l'exécution d'un plan de formation et de renforcement de capacités des enseignants et formateurs de l'EFTP ;
- k) la réouverture de certains lycées, entre temps, fermés provisoirement ;
- l) la construction et l'équipement de nouveaux lycées et centres de formation professionnelle thématiques en lien avec les secteurs porteurs de l'économie nationale ;
- m) la poursuite de l'érection des établissements d'EFTP en collèges communautaires suivant le modèle de l'UEMOA ;
- n) la mise en place de dispositifs d'orientation scolaire et professionnelle, d'initiation professionnelle, de formation à l'entrepreneuriat et de suivi de la trajectoire des formés ;
- o) la poursuite de la rénovation du dispositif de formation professionnelle par apprentissage de type dual.

Priorité 3 : amélioration de l'accès, de l'équité et de la qualité avec des mesures d'interventions suivantes :

a- mesures prises pour améliorer la qualité et l'accès à l'enseignement secondaire et les perspectives

les mesures prises en vue de renforcer la capacité pour l'accès à la formation et pour améliorer sa qualité sont entre autres :

- a1) l'augmentation de la capacité d'accueil ;
- a2) le renforcement des équipements pédagogiques ;
- a3) le renforcement de l'encadrement pédagogique ;
- a4) l'encadrement pédagogique de proximité des enseignants par l'opérationnalisation de pools d'inspecteurs ;
- a5) le renforcement des ressources humaines ;
- a6) le développement du système d'information et d'aide à la décision ;
- a7) la création d'un cadre propice à un meilleur rendement ;
- a8) le renforcement du cadre organisationnel et institutionnel du système de suivi-évaluation ;
- a9) le développement du dispositif d'orientation des apprenants ;
- a10) la formation des membres de l'administration scolaire des lycées et collèges ;
- a11) la restructuration des séries de formation dans l'Enseignement Secondaire Général afin d'avoir l'adéquation entre les formations au secondaire et les offres de formation post secondaires et universitaires ;

a12) la restructuration de l'enseignement secondaire général découlant de la nouvelle architecture de notre système éducatif qui intègre le premier cycle de l'enseignement secondaire général au bloc 1 (éducation de base) ;

a13) la décentralisation des structures d'évaluation de la qualité, de suivi du respect des normes et de discipline en vue de régler à temps les problèmes de mauvaises conduites et de conflits interpersonnels ;

a14) la réorganisation et l'appui au sous-secteur des établissements privés d'ESG en : (i) assainissant le sous-secteur, (ii) renforçant le suivi des établissements privés d'ESG, (iii) créant les bases d'une coopération formelle entre les établissements d'ESG publics et privés, et (iv) appuyant les établissements privés d'ESG.

b-au plan opérationnel, il est retenu la poursuite des actions telles que :

b1) l'élaboration des référentiels de compétences et de métiers des acteurs du Réseau d'Encadrement et d'Animation Pédagogique (REAP) ;

b2) la mise en place progressive du Système d'Informations de Gestion d'Education (SIGE) ;

b3) l'opérationnalisation de la réforme du modèle de collège conformément à la nouvelle architecture de notre système éducatif retenue dans le PSE post 2015 adopté par le gouvernement le 13 juin 2018 ;

b4) la poursuite de la construction d'infrastructures scolaires dans nos collèges et lycées ;

b5) la poursuite de la construction des laboratoires ;

b6) l'équipement des établissements en matériels didactiques et mobiliers ;

b7) l'inspection des enseignants suivie des remédiations ;

b8) l'inspection des établissements suivie des contrôles des directives pédagogiques ;

b9) l'octroi dans les délais des subventions pour le fonctionnement des établissements d'ETFP ;

b10) la formation des Inspecteurs et Conseillers pédagogiques sur la base des nouveaux référentiels ;

b11) la formation initiale et continue des enseignants ;

b12) l'accélération des mesures relatives à la formation des enseignants, des conseillers pédagogiques, des inspecteurs ;

b13) la sécurisation des attestations et diplômes afin de réduire les cas de fraudes et falsification de ces parchemins ;

b14) l'installation des cantines scolaires dans les établissements d'ESG des zones déshéritées ou enclavées afin d'améliorer les conditions de vie des apprenants et de réduire le niveau d'absentéisme de ces derniers ;

b15) l'incitation au développement de la série C, au regard de la baisse tendancielle des effectifs dans cette série ;

b16) l'implémentation du nouveau dispositif de la vie scolaire dans les établissements publics d'ESG.

c- mesure de gratuité à l'enseignement secondaire général pour la promotion de la scolarisation des filles.

Priorité 4 : développement de l'alphabétisation centrée sur les couches socioprofessionnelles en vue de réduire considérablement le taux d'alphabétisme et en conséquence offrir aux couches de la population concernées les outils nécessaires pour leur développement personnel et communautaire.

les priorités pour 2020 sont :

a) la généralisation et l'extension du Faire Faire en alphabétisation à toutes les communes du Bénin avec l'utilisation des nouveaux matériels didactiques expérimentés ;

b) le développement et l'implémentation des matériels didactiques (manuel de l'apprenant, guide du facilitateur, référentiel de formation) pour la formation à la carte et de l'apprentissage du français fondamental pour les apprenants ayant fini le cycle 1 ;

c) la création du corps des facilitateurs en alphabétisation et éducation des adultes et du personnel d'encadrement dans le but d'améliorer la qualité et de faciliter la certification des enseignements/apprentissages ;

d) le développement de l'environnement lettré et l'implémentation des enseignements/apprentissages par le biais de bibliothèques numériques et villageoises.

9- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)

En référence au Programme d'Actions du Gouvernement, les actions et projets du sous-secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique contribuent à la réalisation de l'Axe Stratégique 5 " **Amélioration des performances de l'éducation**" du pilier 2 " **Engager la transformation structurelle de l'économie**".

A cet effet, les actions et projets prioritaires pour 2020 sont les suivants :

a) l'opérationnalisation de la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir (CIIS) : la CIIS vise à former une nouvelle génération de talents et favoriser l'éclosion de nouveaux modèles de croissance inclusive et durable fondés sur l'innovation Made in Africa. Ses activités sont organisées autour de cinq (5) grappes interdisciplinaires :

- a1) Science, Technologie, Ingénierie et Mathématiques ;
- a2) Arts, Design et Sciences Humaines et Sociales ;
- a3) Agriculture, Nutrition et Ressources Naturelles ;
- a4) Santé et Sciences de la vie ;
- a5) Management, Administration et Entrepreneuriat.

b) la construction d'infrastructures au profit des Universités Nationales Publiques du Bénin ;

c) l'équipement des infrastructures et des laboratoires des UNB en matériel moderne ;

d) l'opérationnalisation des agences en cours de création (Agence Béninoise d'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur (ABAQES) et l'Agence Béninoise de la Recherche et de l'Innovation (ABRI) ;

e) l'interconnexion de toutes les universités du Bénin ;

f) l'opérationnalisation du Conseil National de l'Education (CNE) ;

g) la prise en charge des nouvelles modalités de gouvernance des universités ;

h) l'ouverture des centres de métiers et leur équipement en matériel et personnes ressources (filères techniques et professionnelles ciblées). Il s'agit d'une grande réforme devant aboutir à la création des filières de formation de courte durée (BAC+2) dans les domaines spécifiques de la vie économique afin d'outiller les jeunes à mieux faire face aux besoins du marché de l'emploi dans les métiers suivants :

- les métiers de l'agriculture ;
- les métiers du tourisme ;
- les métiers du bâtiment ;
- les métiers des travaux publics ;
- les métiers du textile ;
- les métiers des arts et cultures ;
- les métiers de la vente et du commerce ;
- les métiers de la maintenance des véhicules ;
- les métiers de gestion, de finance et de la comptabilité ;
- les métiers de maintenance frigorifique et informatique ;
- les métiers de contrôle d'action sanitaire.

i) l'amélioration de la qualité des prestations des œuvres sociales dans les UNB ;

j) la prise en charge des bourses et secours universitaires ainsi que les activités socio-culturelles des étudiants ;

k) le recrutement d'enseignants en nombre suffisant compte tenu de départ massif à la retraite en 2019 ;

l) le recrutement et la formation du personnel administratif, technique et de services ;

m) la formation des enseignants dans la spécialité des métiers ;

n) le renforcement du programme de la formation des formateurs ;

- o) la prise en compte de la promotion des enseignants suite à leur inscription sur les listes d'aptitude au CAMES ;
- p) l'organisation des examens de Licence et de Master pour les étudiants des Etablissements Privés de l'Enseignement Supérieur ;
- q) l'appui au secteur privé de l'Enseignement Supérieur ;
- r) l'organisation du baccalauréat session de juillet 2020 ;
- s) l'organisation des divers concours de recrutement dans les écoles et établissements et dans les écoles régionales ;
- t) l'électrification en énergies renouvelables de tous les centres universitaires ;
- u) la mise en place d'une stratégie de formation des auditeurs en licences et masters professionnels par des professionnels avérés titulaires de diplômes professionnels et exerçant lesdits métiers et non par des enseignants chercheurs et/ou titulaires de diplômes académiques.

10- Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD)

Fort conscient du fait que le Bénin n'a guère progressé en matière d'amélioration du cadre de vie devant lui garantir un développement durable, le Gouvernement actuel, à travers son Programme d'Actions 2016-2021 a, pour le compte du secteur du cadre de vie et du développement durable, énoncé la vision d' "**un développement inclusif et durable articulé autour de villes résilientes et sûres**".

Afin d'intégrer les aspects liés aux changements climatiques et aux ressources naturelles et forestières, il a été retenu comme vision pour le plan stratégique 2018-2022 de "**faire du Bénin à l'horizon 2025, un pays vert au cadre de vie assaini, attrayant et porteur de développement durable**".

L'objectif global de ce Plan Stratégique 2018-2022, celui d'"Assurer la gestion durable du cadre de vie et l'émergence des pôles régionaux de développement", a été décliné en trois objectifs spécifiques à savoir :

1) améliorer la gouvernance du secteur, à travers :

- a) le renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs du Ministère ;
- b) la promotion des comportements éco-citoyens.

2) assurer une meilleure gestion de l'environnement et de la biodiversité par :

- a) la valorisation du capital naturel ;
- b) le renforcement de la résilience aux changements climatiques, aux risques et autres catastrophes naturelles.

3) améliorer l'attractivité et la compétitivité des établissements humains à travers :

- a) la contribution à l'opérationnalisation des politiques de développement régional, d'urbanisation et de décentralisation/déconcentration ; et
- b) l'appui à la densification des infrastructures structurantes de soutien au développement régional et local.

Les priorités du ministère pour 2020-2022 se présentent comme suit :

a) priorités du sous-secteur Gouvernance

- a1) la mise en œuvre du Plan de Déconcentration et de Décentralisation du MCVDD afin d'assurer une meilleure répartition des rôles et responsabilités des divers acteurs du secteur ;
- a2) la dynamisation du mécanisme d'assistance-conseil aux communes ;
- a3) l'adoption et la promotion des comportements éco-citoyens à tous les niveaux (local, communal et central) ;
- a4) l'opérationnalisation de la stratégie de mobilisation des ressources dans le cadre de la mise en œuvre du PAG 2016-2021, conformément aux dispositions du Plan Stratégique 2018-2022 du MCVDD ;
- a5) la réalisation de nouvelles études de faisabilité POST PAG relevant du MCVDD.

b) priorités du sous-secteur environnement et climat

- b1) la réhabilitation de l'Agence Béninoise pour l'Environnement ;

- b2) la poursuite du processus d'amélioration du dispositif de suivi des conventions et accords internationaux relatifs à l'environnement ;
- b3) le programme de protection du littoral contre l'érosion côtière (Cotonou-Siafato, Hilacondji-Bouche de Roy, Grand-Popo-Ouidah) ;
- b4) le Projet Intégré de Réhabilitation du Lac Ahémé (PIRA).

c) le Programme Eaux, Forêts et Chasses (PEFC)

- c1) le programme de reboisement intensif du territoire national par des mesures incitatives ;
- c2) le projet de substitution du bois énergie par le gaz domestique ;
- c3) le programme de gestion des forêts et terroirs riverains, phase additionnelle ;
- c4) le projet de réserve de biosphère transfrontalière du delta du Mono ;
- c5) le projet d'appui à la présentation au développement des forêts galeries et la production de cartographie de base numérique ;
- c6) le projet d'appui à la gestion des forêts communales, phase 2.

d) le Programme Villes et Territoires Durables (PVTD)

- d1) la modernisation du marché de dantokpa, marché international de référence ;
- d2) la construction de marchés régionaux secondaires et de quartiers ;
- d3) l'assainissement pluvial des villes secondaires ;
- d4) l'assainissement pluvial de Cotonou ;
- d5) le projet de réhabilitation et d'aménagement des voiries dans les villes de Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Bohicon et Abomey ;
- d6) le programme de développement de l'infrastructure géographique de base et de cadastre ;
- d7) le programme des villes durables ;
- d8) le projet d'aménagement urbain et d'appui à la décentralisation ;
- d9) le programme spécial de réhabilitation de la cité historique d'Abomey (PSRCHA) ;
- d10) le projet FEDeC-Assainissement des villes à statut particulier ;
- d11) le programme pour l'adaptation des villes aux changements climatiques ;
- d12) le projet d'appui à la commune des Aguégus.

e) le Programme Habitat (PH)

- e1) la création d'un complexe international (conférence et théâtre) à Cotonou ;
- e2) le projet de développement de programmes immobiliers d'habitat social et économique ;
- e3) le projet de construction de bâtiments administratifs ;
- e4) le projet de construction des infrastructures socio-communautaires sous tutelle des autres ministères sectoriels ;

A ces derniers, il faut ajouter les projets financés exclusivement par les partenaires au développement et qui s'exécutaient hors PIP :

- 1) le renforcement du Système National d'Intégrité afin de promouvoir les activités de bonne gouvernance au sein du secteur ;
- 2) un suivi rapproché auprès des partenaires au développement des dossiers des projets dont les travaux sont en souffrance sur le terrain.

11- Ministère de l'Eau et des Mines (MEM)

Au regard du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) pour la période 2016-2021 et des documents de politique et de stratégies sectorielles, nous retenons que :

Secteur de l'eau

En vertu du droit de l'eau potable de tous les citoyens où qu'ils se trouvent, le Gouvernement ambitionne d'assurer l'accès à l'eau potable à toutes les populations du Bénin à l'horizon 2021.

Orientations de la politique de l'Etat et priorités pour 2020

Dans ce cadre, le Gouvernement compte assurer équitablement l'accès universel et équitable à l'eau potable, à l'assainissement et à la valorisation de l'eau, des terres et des ressources connexes en vue d'optimiser le bien-être économique et social sans compromettre la durabilité des écosystèmes associés.

Pour atteindre cet objectif, les priorités définies pour 2020 sont les suivantes :

- a) l'amélioration du cadre de gestion pour une bonne gouvernance de l'eau ;
- b) le développement des outils de planification (SDAGE et SAGE) ;
- c) l'accès universel et durable à l'eau potable ;
- d) l'amélioration de la disponibilité de l'eau en quantité et en qualité pour les activités de production ;
- e) la promotion de l'accès aux services adéquats d'assainissement dans les grandes villes du Bénin.

Secteur des mines

Dans le secteur des mines, le Gouvernement a fait le choix de renforcer les capacités d'exploitation des ressources minières du pays. A ce titre, les mesures à envisager devront viser **la recherche, la promotion et la valorisation des ressources minières.**

Pour le compte de l'année 2020, les priorités se présentent comme suit :

- a) la révision des cadres institutionnel et juridique du secteur des mines et des hydrocarbures ;
- b) la promotion et la valorisation du potentiel minier du Bénin ;
- c) l'intensification des recherches géologique, minière et pétrolière.

12- Ministère de la Santé (MS)

Les grandes orientations de développement sanitaire du Bénin sont contenues dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2018-2022 ayant pour ancrage la Politique Nationale de la Santé (PNS) 2018-2030. L'élaboration de ce plan est intervenue après l'avènement des Objectifs de Développement Durable (ODD) et du PAG 2016-2021. Ce plan prend en compte les conclusions et recommandations de l'évaluation à mi-parcours du PNDS précédent et des travaux de la Commission Technique des Réformes du Secteur de la Santé (CTRSS). Il est en arrimage avec les directives de l'OMS (GPW 13), le PND 2018-2025 et le PC2D 2018-2021.

La vision du Gouvernement à travers ce plan est libellée comme suit :

« Le Bénin dispose en 2030 d'un système de santé régulé, performant et résilient basé sur la disponibilité permanente de soins promotionnel, préventif, curatif, ré-adaptatif et palliatif de qualité, équitables et accessibles selon le cycle de vie, à tous les niveaux de la pyramide sanitaire avec la participation active de la population ».

Pour faire de cette vision une réalité, des orientations stratégiques définies se présentent ainsi qu'il suit :

- (OS1) : Développement du leadership et de la gouvernance dans le secteur de la santé ;**
- (OS2) : Prestation de service et amélioration de la qualité des soins ;**
- (OS3) : Valorisation des ressources humaines en santé ;**
- (OS4) : Développement des infrastructures, des équipements et des produits de santé ;**
- (OS5) : Amélioration du système d'information sanitaire et promotion de la recherche en santé ;**
- (OS6) : Amélioration du mécanisme de financement pour une meilleure couverture universelle en santé.**

L'opérationnalisation de ces orientations stratégiques devrait se faire à travers des actions dont les priorités pour 2020 sont les suivantes :

Poursuite des actions du PAG :

- a) la poursuite des réformes dans le secteur : processus de vote du projet de loi sur les réformes dans le secteur de la santé ;
- b) la poursuite / le renforcement des Soins de Santé Primaires ;
- c) la généralisation de l'assurance maladie ;

Orientations de la politique de l'Etat et priorités pour 2020

- d) la mise en norme des formations sanitaires dans le cadre de la généralisation du volet Assurance-Maladie de l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) ;
- e) le renforcement du plateau technique des Centres Hospitaliers : acquisitions de scanners et d'IRM, poursuite de la construction/équipement/eau/électricité des unités de dialyse ;
- f) la construction et l'équipement d'infrastructures sanitaires : Centre hospitalier de référence de rang régional et hôpitaux de zones 3A, ABD, Ouidah et PAS ;
- g) le renforcement de l'autonomisation des formations sanitaires en eau et énergie électrique ;
- h) le démarrage de la construction de l'unité de soins palliatifs du CNHU ;
- i) le recrutement/renforcement des capacités des ressources humaines qualifiées dans les formations sanitaires ;
- j) l'achèvement des chantiers en souffrance ;
- k) la poursuite de la construction/équipement des trois antennes départementales de l'ANTS.

Autres priorités :

- a) la prévention et la lutte contre les principales maladies, les maladies non transmissibles et les maladies tropicales négligées ;
- b) le repositionnement de la santé des jeunes et adolescents et la planification familiale ;
- c) la promotion de la culture du continuum des soins dans le temps et dans l'espace à savoir : soins promotionnels, préventifs, curatifs, ré-adaptatifs et palliatifs ;
- d) l'anticipation sur la gestion des épidémies et maladies hydriques (choléra, diarrhée, etc.) ;
- e) le renforcement du partenariat avec les acteurs en général et PTF en particulier pour une rationalisation de la gestion des ressources ;
- f) l'apurement des dettes notamment celles liées aux mesures de gratuité, au fonctionnement du CNHU-HKM, à l'achat des vaccins et au renforcement des capacités de préparation et de riposte contre les épidémies ;
- g) la poursuite de la lutte contre les faux médicaments et l'amélioration significative de la gestion des approvisionnements en intrants (médicaments, réactifs ARV, produits contraceptifs et autres produits médicaux) ;
- h) l'organisation de la Campagne de distribution de masse de MILD en 2020 couverture universelle ;
- i) la poursuite du processus de planification ascendante pour une gestion efficiente des ressources ;
- j) la mobilisation optimale de la contrepartie financière relative aux projets à financement extérieur notamment le PNLIP, le PSLS, le PNT, le PCHZ-Savè, le PERFS, le PSP-GCT, le Centre de prise en charge de la drépanocytose, l'accélération de l'atteinte des Objectifs de Planification Familiale et du dividende démographique ;
- k) la poursuite de la mise en œuvre du Plan de Décentralisation et de Déconcentration ;
- l) la poursuite de la mise en œuvre du plan de renforcement du SNIGS 2019-2020 ;
- m) le renforcement des activités de promotion de la santé communautaire ;
- n) la poursuite des mesures d'assainissement du secteur de la santé à travers la régulation de l'exercice en clientèle privée des agents de l'Etat et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement ;
- o) le renforcement des centres de prise en charge des femmes victimes de violences ;
- p) la mise en œuvre de la Stratégie nationale de promotion de l'hygiène et de l'assainissement ;
- q) l'acquisition d'ambulances ;
- r) la prise en charge des évacuations sanitaires, des hémodialysés, indigents et personnes vulnérables.

13- Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC)

L'orientation globale de politique du Ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un secteur privé productif des biens et services de qualité et compétitifs pour la satisfaction des besoins des consommateurs nationaux et étrangers en vue de l'amélioration de la croissance économique du Bénin et de la réduction de la pauvreté.

De cette orientation globale, découlent trois (03) Orientations Spécifiques (OS) dont les priorités pour 2020 sont les suivantes :

(OS1) Renforcer la compétitivité des entreprises locales :

- a) le renforcement du dispositif National de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité (SNM) ;
- b) la restructuration et la mise à niveau des entreprises ;
- c) le renforcement du Programme de Cadre Intégré Renforcé ;
- d) la mise en œuvre du plan d'actions de la stratégie nationale de la propriété intellectuelle.

(OS2) Renforcer des infrastructures d'appuis techniques au développement des entreprises :

- a) la mise en place des infrastructures d'appui au développement des entreprises ;
- b) l'opérationnalisation de la politique nationale qualité.

(OS3) Renforcer l'accompagnement technique au développement des entreprises et la sécurité et la protection des consommateurs :

- a) le renforcement des capacités des opérateurs économiques sur les préférences commerciales et internationales ;
- b) la promotion de la commercialisation et de la consommation des produits locaux ;
- c) le renforcement de la participation du Bénin dans les organismes et institutions régionaux et internationaux ;
- d) le renforcement de l'assistance technique au développement des entreprises industrielles.

14-Ministère de l'Economie Numérique (MEN)

Les grandes orientations de politique du Ministère de l'Economie Numérique s'inscrivent dans la démarche de favoriser une dynamisation à l'écosystème des start-ups du numérique et d'asseoir les bases de données statistiques dans l'ensemble des secteurs de l'économie afin d'y accroître les investissements privés.

Pour faire de cette vision une réalité des priorités stratégiques sont définies et se présentent comme suit pour 2020 :

- a) finalisation des réformes en cours ;
- b) accélération de l'exécution des projets : PDI2T Phase 2 , Boucle Ouest, interconnexion des centres de recherche et des universités, interconnexion des établissements secondaires et interconnexion des établissements primaires ;
- c) promotion de l'entrepreneuriat numérique ;
- d) transformation économique et sociale du Bénin par la diffusion du numérique dans tous les secteurs socio-économiques ;
- e) achèvement de la mise en place de la télévision Numérique Terrestre (TNT) au Bénin ;
- f) poursuite et finalisation du projet d'extension de la couverture en réseau de téléphonie des zones difficile d'accès ;
- g) mise en œuvre du projet e-Agriculture ;
- h) mise en œuvre du PKI ;
- i) sécurisation des systèmes d'information ;
- j) mise en place du Data center national ;
- k) construction du réseau Numérique de l'Administration et interconnexion des administrations centrale et départementales ;
- l) mise en place d'une plateforme nationale de paiement électronique et mobile ;
- m) mise en place d'une plateforme d'e-market, qui constituera une place de marché universelle pour les biens et services à services à destination des consommateurs et des entreprises ;
- n) transformation numérique de la poste ;

ANNEXE 2

Cahier Statistique Scénario de référence

Ce cahier statistique présente, pour le scénario de référence, les données économiques et financières du Bénin sur la période 2007-2022

Scénario de référence

TOFE : RECETTES ET DEPENSES (MRDS FCFA)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes totales	548,0	581,3	575,8	603,0	605,6	722,5	795,4	780,8	819,5	745,7	944,4	1 028,6	1 099,5	1 238,1	1 363,2	1 515,3
Fiscales	446,7	512,2	500,4	525,9	534,7	598,1	668,1	701,2	713,1	641,1	712,8	811,4	920,4	1 030,0	1 135,0	1 265,0
Recettes douanières	250,1	278,9	259,2	278,4	261,2	318,1	371,6	362,1	345,7	288,5	316,0	331,9	423,0	460,0	510,0	595,0
Recettes des impôts	196,6	233,3	241,2	247,5	273,5	280,1	296,5	339,1	367,4	352,6	396,8	479,4	497,4	570,0	625,0	670,0
Non fiscales	101,3	69,1	75,4	77,1	70,9	124,4	127,3	79,5	106,4	104,6	231,6	217,2	179,1	208,1	228,2	250,3
Dépenses totales et prêts nets	622,4	684,6	809,0	702,2	754,7	815,8	952,0	916,5	1 242,3	1 086,3	1 318,1	1 305,9	1 353,6	1 479,9	1 576,6	1 690,3
Dépenses courantes	423,8	465,1	494,0	504,4	515,7	592,4	632,7	683,4	845,3	781,1	820,2	857,8	902,2	1 030,8	1 096,1	1 184,2
Dépenses de personnel	143,1	182,4	225,9	238,7	253,2	279,4	300,3	317,4	343,4	353,8	337,3	356,7	375,6	429,2	466,3	506,8
Pensions et bourses	34,3	36,0	39,8	43,6	48,7	55,5	61,2	67,5	75,0	78,4	95,6	92,2	99,3	108,8	121,9	132,5
Transferts courants	106,1	119,3	110,0	114,1	109,5	124,5	132,3	176,4	249,5	185,5	166,6	179,4	173,1	202,4	212,5	223,0
Autres dépenses	98,1	117,0	102,7	90,3	89,3	110,0	119,0	103,9	141,1	100,1	114,3	103,6	100,3	128,1	124,4	135,2
Intérêts	42,2	10,4	15,6	17,7	15,0	23,1	19,9	18,3	36,3	63,3	106,4	126,0	153,9	162,3	171,0	186,7
Dettes intérieure	0,0	5,6	7,4	9,6	7,1	12,5	10,1	8,1	20,3	51,4	88,4	108,8	121,9	123,4	127,6	138,5
Dettes extérieure	42,1	4,8	8,2	8,1	7,8	10,6	9,8	10,3	16,0	11,9	18,0	17,1	32,0	38,9	43,4	48,2
Dépenses d'équipements et prêts nets	198,6	219,5	315,0	197,7	239,1	223,3	319,3	233,1	397,0	305,2	497,9	448,2	451,4	449,1	480,5	506,1
Investissement	198,4	174,7	302,3	177,1	226,6	217,3	288,1	249,6	376,9	299,6	491,5	445,6	451,4	449,1	480,5	506,1
Contributions budgétaires	85,2	105,3	221,6	101,2	107,5	129,6	133,8	114,6	216,6	178,5	313,0	279,1	220,4	238,2	251,4	257,1
Financements extérieurs	113,2	69,4	80,7	76,0	119,1	87,7	154,3	135,1	160,3	121,1	178,5	166,5	231,0	210,9	229,1	249,0
Prêts nets (- = remboursement)	0,2	44,8	12,7	20,6	12,5	6,0	31,2	-16,5	20,2	5,5	6,4	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Programme social d'urgence	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,8
Solde primaire (définition étroite)	81,2	21,2	-124,2	15,1	-2,6	23,6	48,8	1,1	-206,1	-150,6	-82,4	17,6	130,7	131,4	186,7	260,7
Solde primaire courant (définition large)	-32,2	-93,0	-217,6	-81,5	-134,2	-70,1	-136,7	-117,5	-386,6	-277,3	-267,3	-151,4	-100,3	-79,5	-42,4	11,7
Déficit global (base ordonnancement)	-74,4	-103,4	-233,2	-99,2	-149,1	-93,2	-156,6	-135,8	-422,9	-340,6	-373,7	-277,3	-254,2	-241,8	-213,4	-175,0
Variation d'arriérés	-30,9	-16,4	-28,3	-17,2	-11,6	-12,2	-3,8	-2,4	-10,3	-1,4	-5,3	-0,4	-10,0	-16,4	-16,4	-16,4
Arriérés extérieurs (Intérêt + principal)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés intérieurs	-30,9	-16,4	-28,3	-17,2	-11,6	-12,2	-3,8	-2,4	-10,3	-1,4	-5,3	-0,4	-10,0	-16,4	-16,4	-16,4
Paiement pendant la période complémentaire	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Paiements en rapprochements	14,7	-102,8	-26,8	9,5	-7,8	5,3	13,0	-28,1	10,3	0,8	14,7	-3,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Déficit global (base caisse)	-90,6	-222,6	-288,3	-106,9	-168,6	-100,2	-147,4	-166,3	-422,8	-341,3	-364,4	-281,4	-264,2	-258,2	-229,8	-191,4

Scénario de référence

TOFE : FINANCEMENT (MRDS FCFA)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Financement	61,9	222,6	288,3	106,9	168,6	100,2	147,4	166,3	422,8	341,3	364,4	281,4	264,2	258,2	229,8	191,4
Intérieur	-95,9	113,2	145,7	-5,5	57,1	6,0	-28,8	39,8	291,4	224,2	185,9	-51,4	-9,4	57,5	22,7	-34,3
Financement Bancaire (PNG)	-131,8	128,6	80,4	-12,0	100,4	-9,9	10,4	33,6	121,4	158,0	-69,6	-227,6	126,7	192,3	169,2	124,9
Utilisation nette des ressources du FMI	0,6	8,4	7,4	8,3	18,2	16,1	7,6	6,8	-3,6	-5,1	277,8	14,1	11,9	1,7	-9,4	-7,2
Déboursement	0,6	8,4	7,4	8,4	18,3	16,4	8,0	7,9	0,0	0,0	25,8	23,0	24,4	12,8	0,0	0,0
Remboursement	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,3	-0,4	-1,1	-3,6	-5,1	252,0	-8,8	-12,5	-11,1	-9,4	-7,2
Autres financements bancaires	-132,4	120,1	73,0	-20,3	82,2	-26,0	2,8	26,9	125,1	163,1	-347,4	-241,7	114,8	190,6	178,6	132,1
Financement Non Bancaire et vente d'actifs	35,9	-15,4	65,2	6,5	-43,3	15,9	-39,2	6,1	170,0	66,2	255,5	176,3	-136,1	-134,8	-146,5	-159,2
Financement non bancaire	31,1	-8,4	60,3	11,4	-12,8	27,1	-23,4	14,8	177,4	73,3	262,5	186,0	-134,1	-134,8	-146,5	-159,2
Vente d'actifs	4,1	4,7	17,9	17,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-8,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réhabilitation du système bancaire	0,7	-11,7	-12,9	-22,5	-30,5	-11,2	-15,8	-8,7	-7,4	-7,1	-7,0	-1,7	-2,0	0,0	0,0	0,0
Extérieur	157,8	109,3	142,6	112,4	111,5	94,2	176,2	126,5	131,4	117,1	178,5	332,7	273,6	200,7	207,1	225,7
Financement projet	113,2	69,4	80,7	76,0	119,1	87,7	154,3	135,1	160,3	121,1	178,5	166,5	231,0	210,9	229,1	249,0
Dons/projets	60,6	21,6	28,8	19,2	76,8	43,4	28,1	35,9	28,8	26,1	43,3	31,2	67,5	74,0	80,4	87,4
Prêts/projets	52,6	47,7	52,0	56,8	42,3	44,3	126,2	99,2	131,4	95,0	135,3	135,3	163,5	136,9	148,7	161,6
Amortissement du	0,0	-8,3	-9,4	-15,8	-17,9	-25,0	-28,2	-26,6	-28,9	-24,3	-51,8	-28,8	-38,2	-53,9	-70,2	-75,6
Placement de titres auprès de banques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
régionales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement programme	44,6	48,3	71,3	52,2	10,3	31,5	50,1	18,0	0,0	20,2	51,7	195,0	80,8	43,7	48,2	52,3
Dons programme	26,2	30,4	71,3	28,9	10,3	31,5	12,8	8,2	0,0	8,6	14,0	16,0	13,7	15,0	17,8	19,3
Prêt programme	18,4	17,9	0,0	23,3	0,0	0,0	37,3	9,8	0,0	11,6	37,8	179,0	67,1	28,7	30,4	33,0
Variation d'arriérés en principal	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allègement de la dette obtenu	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allègement de la dette en cours	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoin de financement (- = excès)	28,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Allègement attendu de la dette extérieure	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aide bilatérale et multilatérale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Besoin de financement résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Scénario de référence

P I B NOMINAL (MRDS FCFA)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Secteur Primaire	694,4	765,6	796,5	784,9	842,3	928,3	965,6	1030,2	1103,0	1181,5	1238,9	1297,0	1397,3	1510,5	1643,3	1796,8
Agriculture	502,4	557,6	570,0	544,6	566,8	629,3	661,7	681,2	748,0	815,8	862,1	904,1	983,6	1081,9	1194,0	1323,8
Elevage, chasse	97,7	111,6	122,0	128,6	152,1	160,4	165,7	197,5	195,1	199,4	206,4	215,7	227,8	235,7	248,9	262,7
Pêche, sylviculture et exploitation forestière	94,3	96,4	104,5	111,7	123,4	138,6	138,3	151,5	159,9	166,4	170,4	177,1	185,9	192,9	200,4	210,2
Secteur Secondaire	693,5	703,1	739,3	764,2	796,4	839,1	942,9	996,7	1012,3	1023,5	1159,4	1256,1	1370,5	1518,4	1677,1	1864,9
Activités Extractives	12,7	15,4	23,4	24,1	20,3	23,8	20,9	39,0	30,1	29,1	33,6	35,6	40,8	45,9	51,0	57,3
Industrie Agro-Alimentaire	292,5	272,1	281,8	272,3	312,4	334,9	365,9	365,9	328,9	332,8	360,7	397,2	426,0	467,1	509,6	566,9
Autres Ind manufacturières	180,5	200,9	202,1	204,8	178,4	177,6	218,7	266,5	268,9	270,9	301,3	320,9	346,5	383,8	422,8	468,3
Electricité et eau	15,4	15,2	14,9	20,0	25,4	47,5	44,2	49,1	42,4	43,6	45,2	47,5	51,8	59,8	66,1	71,5
BTP	192,4	199,5	217,1	243,0	259,9	255,3	293,2	276,2	342,0	347,1	418,6	454,9	505,3	561,8	627,5	700,9
Secteur Tertiaire	1126,7	1347,9	1425,5	1489,2	1647,0	1928,1	2094,0	2213,9	2240,8	2340,3	2397,3	2584,9	2852,8	3121,4	3407,5	3713,8
Commerce, restaurants et hôtels	359,2	391,3	387,2	382,0	481,9	529,0	613,4	633,3	591,6	599,5	646,9	692,7	752,0	816,8	869,9	937,5
Transports, postes et télécoms	216,3	309,5	272,4	295,1	317,6	472,4	532,5	552,2	542,7	552,0	510,0	573,1	682,9	759,7	827,8	896,7
Banques et autres institutions financières	47,9	63,6	97,0	98,6	77,4	79,9	60,0	100,3	111,1	125,8	140,8	154,2	171,0	191,4	213,7	240,6
Administration publique et sécurité sociale	177,8	210,4	256,1	288,8	304,4	349,3	371,4	386,0	438,5	471,1	477,6	501,8	520,5	559,1	615,0	672,7
Education	113,6	135,0	157,9	168,6	181,9	190,7	206,1	214,6	243,7	259,3	263,1	270,5	283,1	306,5	336,2	367,0
Santé et action sociale	31,0	37,0	29,0	33,2	34,8	38,1	40,8	48,7	53,7	56,9	58,1	59,6	61,9	67,1	73,7	80,4
Autres services	220,7	247,7	274,9	275,7	300,5	323,2	325,1	343,8	331,3	354,7	387,8	430,8	488,6	540,7	605,3	668,6
Service d'intermédiation financière indirectement mesuré (SIFIM)	-39,8	-46,6	-49,0	-52,8	-51,5	-54,5	-55,3	-65,0	-71,8	-79,0	-87,1	-97,8	-107,3	-119,9	-134,1	-149,8
PIB aux coûts des facteurs	2514,6	2816,6	2961,3	3038,3	3285,7	3695,5	4002,5	4240,8	4356,1	4545,3	4795,6	5138,0	5620,6	6150,3	6727,8	7375,5
Impôts et taxes nets des subventions	346,1	377,4	389,9	413,7	401,5	466,7	521,3	558,7	547,7	538,7	586,8	654,0	707,0	785,3	879,9	968,7
TOTAL PIB	2860,7	3194,0	3351,2	3452,0	3687,2	4162,2	4523,8	4799,5	4903,8	5084,0	5382,5	5792,0	6327,6	6935,6	7607,8	8344,2

Scénario de référence

PIB CONSTANT (MRDS FCFA)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Secteur Primaire	694,4	708,4	742,0	727,6	742,3	765,1	801,8	845,0	783,9	868,0	931,5	995,1	1068,5	1148,6	1229,3	1320,9
Agriculture	502,4	510,4	536,0	516,1	524,2	542,0	573,6	615,8	550,0	631,4	687,9	743,8	809,1	881,1	953,4	1036,3
Élevage et chasse	97,7	99,1	101,7	104,5	108,0	110,2	111,5	110,5	110,9	111,2	115,1	119,1	123,3	127,6	132,0	136,7
Pêche, sylviculture et exploitation forestière	94,3	98,9	104,3	107,0	110,1	112,9	116,7	118,7	123,0	125,5	128,5	132,3	136,1	139,8	143,8	147,9
Secteur Secondaire	693,5	637,9	639,5	660,4	648,6	664,7	722,6	773,1	851,2	873,1	964,4	1022,6	1109,7	1201,5	1302,6	1412,9
Activités Extractives	12,7	11,7	11,5	11,8	11,9	11,1	9,0	-9,0	14,3	13,4	15,0	15,9	17,9	19,9	21,6	23,6
Industrie Agro-Alimentaire	292,5	238,6	228,1	214,1	235,1	228,6	233,6	254,7	254,9	271,5	287,1	306,1	328,3	352,9	379,4	409,7
Autres Ind manufacturières	180,5	179,7	185,8	196,7	167,5	174,7	197,5	222,3	261,0	268,3	291,4	310,4	335,2	360,4	389,3	420,6
Electricité et eau	15,4	15,0	11,8	17,2	22,2	44,0	41,8	46,6	40,2	40,5	41,2	42,4	45,8	51,3	55,6	59,0
BTP	192,4	192,9	202,3	220,6	211,9	206,3	240,7	258,5	280,8	279,4	329,7	347,8	382,6	417,0	456,7	500,0
Secteur Tertiaire	1126,7	1283,8	1302,6	1344,6	1442,0	1509,4	1601,3	1693,1	1763,4	1829,6	1884,6	2007,8	2148,1	2294,6	2457,6	2626,0
Commerce, restaurants et hôtels	359,2	386,0	365,3	348,6	417,2	416,4	459,5	472,8	473,0	489,1	527,3	550,9	583,4	621,3	661,7	706,0
Transports, postes et télécoms	216,3	288,4	256,3	267,1	275,2	304,2	338,2	338,8	352,5	362,2	352,2	399,8	453,7	490,0	520,9	553,2
Banques et autres institutions financières	47,9	54,1	89,3	100,8	90,7	120,0	121,3	178,8	195,8	213,2	232,8	255,0	279,9	307,1	336,3	367,6
Administration publique et sécurité sociale	177,8	199,1	216,9	243,6	249,8	245,2	256,1	269,2	304,3	315,9	314,0	323,4	328,9	346,3	369,9	392,8
Education	113,6	129,8	147,3	155,7	164,1	174,9	187,9	199,0	221,3	229,7	228,6	235,0	238,7	250,9	267,2	283,2
Santé et action sociale	31,0	35,0	24,2	26,3	27,4	30,7	38,6	43,6	45,3	45,0	46,2	46,9	49,4	52,6	55,8	55,8
Autres services	220,7	232,1	248,0	255,8	275,3	288,1	286,9	297,7	284,8	296,2	317,8	342,7	375,6	403,9	440,3	476,8
Service d'intermédiation financière indirectement mesuré (SIFIM)	-39,8	-40,7	-44,7	-53,3	-57,7	-70,1	-81,2	-101,8	-111,9	-121,9	-133,1	-145,0	-159,1	-174,3	-191,2	-209,4
PIB aux coûts des facteurs	2514,6	2630,1	2684,1	2732,6	2832,9	2939,2	3125,7	3311,2	3398,5	3570,8	3780,5	4025,6	4326,2	4644,7	4989,4	5359,9
Impôts et taxes nets des subventions	346,1	370,8	386,7	403,0	395,6	444,6	501,5	546,5	540,1	523,9	553,2	598,6	647,1	704,7	768,8	838,0
TOTAL PIB	2860,7	3000,9	3070,8	3135,6	3228,5	3383,8	3627,2	3857,8	3938,6	4094,7	4333,7	4624,2	4973,3	5349,4	5758,2	6197,9

TAUX DE CROISSANCE SECTORIEL (%)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Secteur Primaire	4,8	2,0	4,7	-1,9	2,0	3,1	4,8	5,4	-7,2	10,7	7,3	6,8	7,4	7,5	7,0	7,5
Agriculture	6,7	1,6	5,0	-3,7	1,6	3,4	5,8	7,4	-10,7	14,8	8,9	8,1	8,8	8,9	8,2	8,7
Élevage et chasse	3,0	1,4	2,6	2,8	3,3	2,0	1,2	-0,9	0,3	0,3	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Pêche, sylviculture et exploitation forestière	-2,3	4,9	5,5	2,6	2,9	2,5	3,4	1,7	3,6	2,0	2,4	2,9	2,9	2,7	2,8	2,8
Secteur Secondaire	-2,3	-8,0	0,3	3,3	-1,8	2,5	8,7	7,0	10,1	2,6	10,5	6,0	8,5	8,3	8,4	8,5
Activités Extractives	10,4	-7,9	-1,7	2,6	0,8	-6,7	-18,9	-200,0	-258,9	-6,1	12,0	6,0	12,0	11,2	9,0	9,0
Industrie Agro-Alimentaire	-7,4	-18,4	-4,4	-6,1	9,8	-2,8	2,2	9,0	0,1	6,5	5,8	6,6	7,2	7,5	7,5	8,0
Autres Ind manufacturières	0,8	-0,4	3,4	5,9	-14,8	4,3	13,1	12,6	17,4	2,8	8,6	6,5	8,0	7,5	8,0	8,1
Electricité et eau	43,9	-2,6	-21,3	45,8	29,1	98,2	-5,0	11,5	-13,7	0,8	1,6	2,9	8,0	12,0	8,5	6,0
BTP	-0,2	0,3	4,9	9,0	-3,9	-2,6	16,7	7,4	8,6	-0,5	18,0	5,5	10,0	9,0	9,5	9,5
Secteur Tertiaire	8,5	13,9	1,5	3,2	7,2	4,7	6,1	5,7	4,1	3,8	3,0	6,5	7,0	6,8	7,1	6,9
Commerce, restaurants et hôtels	7,9	7,5	-5,4	-4,6	19,7	-0,2	10,3	2,9	0,0	3,4	7,8	4,5	5,9	6,5	6,5	6,7
Transports, postes et télécoms	13,7	33,3	-11,1	4,2	3,0	10,5	11,2	0,2	4,0	2,7	-2,7	13,5	13,5	8,0	6,3	6,2
Banques et autres institutions financières	30,9	12,9	65,1	12,9	-10,0	32,3	1,1	47,4	9,5	8,9	9,2	9,5	9,8	9,7	9,5	9,3
Administration publique et sécurité sociale	7,0	12,0	8,9	12,3	2,5	-1,8	4,4	5,1	13,0	3,8	-0,6	3,0	1,7	5,3	6,8	6,2
Education	4,0	14,3	13,5	5,7	5,4	6,6	7,4	5,9	11,2	3,8	-0,5	2,8	1,6	5,1	6,5	6,0
Santé et action sociale	6,2	12,9	-30,9	8,7	4,2	12,0	6,5	18,0	13,0	3,8	-0,6	2,7	1,5	5,2	6,6	6,0
Autres services	-0,7	5,2	6,9	3,1	7,6	4,6	-0,4	3,8	-4,3	4,0	7,3	7,8	9,6	7,5	9,0	8,3
Service d'intermédiation financière indirectement mesuré (SIFIM)	-17,4	2,3	9,8	19,2	8,3	21,5	15,9	25,3	10,0	8,9	9,2	9,0	9,7	9,5	9,7	9,5
Impôts et taxes nets des subventions	19,9	7,1	4,3	4,2	-1,8	12,4	12,8	9,0	-1,2	-3,0	5,6	8,2	8,1	8,9	9,1	9,0
TOTAL PIB	6,0	4,9	2,3	2,1	3,0	4,8	7,2	6,4	2,1	4,0	5,8	6,7	7,6	7,6	7,6	7,6

Scénario de référence

TAUX DE CROISSANCE SECTORIEL VALEUR (%)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Secteur Primaire	2,3	10,3	4,0	-1,5	7,3	10,2	4,0	6,7	7,1	7,1	4,9	4,7	7,7	8,1	8,8	9,3
Agriculture	3,0	11,0	2,2	-4,5	4,1	11,0	5,1	3,0	9,8	9,1	5,7	4,9	8,8	10,0	10,4	10,9
Élevage et chasse	5,5	14,2	9,3	5,4	18,3	5,5	3,3	19,2	-1,2	2,2	3,5	4,5	5,6	3,5	5,6	5,6
Pêche, sylviculture et exploitation forestière	-4,1	2,2	8,4	6,9	10,5	12,3	-0,3	9,6	5,5	4,0	2,4	3,9	5,0	3,8	3,9	4,9
Secteur Secondaire	-2,5	1,4	5,1	3,4	4,2	5,4	12,4	5,7	1,6	1,1	13,3	8,3	9,1	10,8	10,5	11,2
Activités Extractives	11,4	21,3	51,9	3,0	-15,8	17,2	-12,2	86,6	-22,8	-3,3	15,4	6,0	14,7	12,4	11,2	12,3
Industrie Agro-Alimentaire	-7,5	-7,0	3,6	-3,4	14,7	7,2	9,3	0,0	-10,1	1,2	8,4	10,1	7,2	9,7	9,1	11,2
Autres Ind manufacturières	-3,0	11,3	0,6	1,3	-12,9	-0,4	23,1	21,9	0,9	0,7	11,2	6,5	8,0	10,8	10,2	10,8
Electricité et eau	31,6	-1,3	-2,0	34,2	27,0	87,0	-6,9	11,1	-13,6	2,8	3,8	5,0	9,1	15,4	10,7	8,1
BTP	3,5	3,7	8,8	11,9	7,0	-1,8	14,8	-5,8	23,8	1,5	20,6	8,7	11,1	11,2	11,7	11,7
Secteur Tertiaire	11,4	19,6	5,8	4,5	10,6	17,1	8,6	5,7	1,2	4,4	2,4	7,8	10,4	9,4	9,2	9,0
Commerce, restaurants et hôtels	7,5	8,9	-1,0	-1,3	26,2	9,8	16,0	3,2	-6,6	1,3	7,9	7,1	8,6	8,6	6,5	7,8
Transports, postes et télécoms	22,9	43,1	-12,0	8,3	7,6	48,7	12,7	3,7	-1,7	1,7	-7,6	12,4	19,2	11,2	9,0	8,3
Banques et autres institutions financières	26,4	32,8	52,5	1,6	-21,5	3,2	-24,9	67,2	10,8	13,3	11,9	9,5	10,9	11,9	11,7	12,6
Administration publique et sécurité sociale	9,1	18,3	21,7	12,8	5,4	14,8	6,3	3,9	13,6	7,4	1,4	5,1	3,7	7,4	10,0	9,4
Education	4,4	18,8	17,0	6,8	7,9	4,8	8,1	4,1	13,6	6,4	1,5	2,8	4,6	8,3	9,7	9,2
Santé et action sociale	9,2	19,4	-21,6	14,5	4,8	9,5	7,1	19,4	10,3	5,9	2,1	2,7	3,8	8,4	9,8	9,2
Autres services	4,1	12,2	11,0	0,3	9,0	7,6	0,6	5,8	-3,6	7,1	9,3	11,1	13,4	10,7	11,9	10,5
Service d'intermédiation financière indirectement mesuré (SIFIM)	-17,9	17,1	5,2	7,8	-2,5	5,8	1,5	17,5	10,5	10,0	10,3	12,3	9,7	11,7	11,9	11,7
Impôts et taxes nets des subventions	20,5	9,0	3,3	6,1	-2,9	16,2	11,7	7,2	-2,0	-1,7	8,9	11,4	8,1	11,1	12,0	10,1
TOTAL PIB	6,4	11,7	4,9	3,0	6,8	12,9	8,7	6,1	2,2	3,7	5,9	7,6	9,2	9,6	9,7	9,7

DEFLATEUR DU PIB

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DEFLATEUR PIB	0,4	6,4	2,5	0,9	3,7	7,7	1,4	-0,2	0,1	-0,3	0,0	0,9	1,6	1,9	1,9	1,9

EQUILIBRE RESSOURCES - EMPLOIS (MRDS FCFA)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Consommation	2533,4	2887,9	3018,0	3116,8	3269,8	3659,7	3860,6	4022,2	4197,8	4724,2	4868,7	5019,2	5394,5	5884,5	6420,6	7004,6
Secteur privé	2125,2	2396,3	2452,7	2535,1	2665,6	2966,1	3113,6	3287,0	3363,4	3997,4	4166,0	4292,1	4656,7	5021,0	5507,6	6021,4
Administration centrale	408,2	491,6	565,3	581,8	604,3	693,6	747,0	735,2	834,4	726,8	702,7	727,1	737,8	863,5	913,0	983,2
Formation brute de capital fixe	639,1	668,4	728,4	804,2	877,4	886,9	1230,3	1372,3	1292,7	1066,5	1375,8	1609,6	1875,2	2059,0	2260,8	2486,9
Variation des stocks	49,9	-17,6	5,6	-5,7	12,5	51,9	28,0	-0,9	-19,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Investissement	689,0	650,8	734,0	798,6	889,8	938,8	1258,2	1371,4	1273,6	1066,5	1375,8	1609,6	1875,2	2059,0	2260,8	2486,9
Demande intérieure	3222,4	3538,7	3752,0	3915,4	4159,6	4598,5	5118,8	5393,6	5471,4	5790,7	6244,4	6628,8	7269,7	7943,5	8681,4	9491,5
Excédent (+)/Déficit (-) de ressources	-361,3	-344,6	-400,7	-463,2	-472,5	-436,3	-595,1	-594,1	-567,6	-706,7	-862,0	-836,8	-942,1	-1007,9	-1073,6	-1147,3
Exportation de biens et services, non compris les revenus des facteurs	646,3	730,0	682,7	821,2	788,4	1023,6	1273,6	1539,5	1383,9	1459,5	1738,6	1912,5	2266,6	2566,3	2867,7	3244,2
Exportation de biens	508,0	578,9	555,2	654,4	601,2	803,8	1050,3	1333,9	1222,8	1293,2	1585,1	1674,1	2006,2	2258,6	2524,3	2860,9
Exportation de services	138,3	151,1	127,5	166,8	187,2	219,8	223,3	205,6	161,1	166,3	153,5	238,4	260,4	307,6	343,5	383,3
Importation de biens et services, non compris les revenus des facteurs	1007,6	1074,6	1083,4	1284,4	1260,9	1459,9	1868,7	2133,6	1951,5	2166,2	2600,6	2749,4	3208,8	3574,1	3941,3	4391,5
Importation de biens	919,6	975,9	970,1	1161,6	1152,8	1323,5	1673,9	1920,1	1773,2	1986,3	2445,9	2566,1	3027,0	3374,9	3722,8	4151,8
Importation de services	88,0	98,7	113,3	122,8	108,0	136,4	194,7	213,4	178,4	179,9	154,6	183,2	181,8	199,3	218,5	239,7
PIB aux prix du marché	2861,1	3194,1	3351,3	3452,2	3687,2	4162,2	4523,7	4799,5	4903,8	5084,0	5382,5	5792,0	6327,6	6935,6	7607,8	8344,2

Scénario de référence

EMPLOIS CONSTANTS PRIX 2007 (MRDS FCFA)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Consommation	2533,4	2709,9	2795,8	2841,4	2905,8	2 996,3	3 114,0	3 243,6	3 335,8	3 442,7	3 526,3	3 653,6	3 758,3	3 940,4	4 053,7	4 196,9
Secteur privé	2125,2	2235,1	2276,9	2317,8	2372,2	2 432,7	2 509,3	2 645,5	2 663,6	2 749,7	2 842,8	2 946,3	3 054,6	3 159,7	3 275,0	3 392,9
Administration centrale	408,2	474,8	518,8	523,5	533,6	563,7	604,7	598,1	672,2	692,9	683,6	707,3	703,6	780,7	778,7	804,0
Formation brute de capital fixe	639,1	654,8	702,7	770,2	790,5	793,6	1 154,4	1 310,8	1 260,7	1 155,6	1 352,8	1 551,7	1 826,0	2 056,4	2 306,3	2 549,7
Variation des stocks	49,9	-17,4	6,7	-1,7	6,2	49,7	25,0	-6,9	-6,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Investissement	689,0	637,4	709,4	768,5	796,6	843,3	1 179,4	1 304,0	1 254,7	1 155,6	1 352,8	1 551,7	1 826,0	2 056,4	2 306,3	2 549,7
Demande intérieure	3222,4	3347,3	3505,2	3609,9	3702,4	3 839,6	4 293,4	4 547,6	4 590,5	4 598,3	4 879,1	5 205,4	5 584,3	5 996,8	6 360,0	6 746,6
Excédent (+)/Déficit (-) de ressources	-361,3	-346,2	-434,5	-474,2	-474,0	-455,9	-666,2	-689,7	-651,9	-503,6	-545,4	-581,2	-611,0	-647,4	-601,8	-548,7
Exportation de biens et services, non compris les revenus des facteurs	646,3	719,0	675,6	713,7	644,7	800,0	965,9	1 205,6	1 084,3	1 154,6	1 368,8	1 502,1	1 773,8	2 064,2	2 388,2	2 721,2
Exportation de biens	508,0	573,9	556,1	562,1	478,3	614,6	774,8	1 018,0	927,9	1 001,3	1 227,4	1 270,9	1 507,9	1 750,1	2 037,4	2 309,1
Exportation de services	138,3	145,1	119,5	151,6	166,4	185,4	191,1	187,5	156,4	153,2	141,5	231,3	266,0	314,1	350,7	412,0
Importation de biens et services, non compris les revenus des facteurs	1007,6	1065,2	1110,1	1187,9	1118,7	1 255,9	1 632,1	1 895,3	1 736,2	1 658,1	1 914,2	2 083,3	2 384,8	2 711,7	2 989,9	3 269,9
Importation de biens	919,6	972,9	1004,6	1073,9	1021,7	1 142,2	1 472,3	1 722,1	1 592,6	1 511,9	1 788,4	1 934,3	2 237,0	2 509,2	2 767,8	3 026,3
Importation de services	88,0	92,4	105,5	114,1	96,9	113,7	159,8	173,2	143,6	146,3	125,7	149,0	147,8	202,5	222,1	243,7
PIB aux prix du marché	2861,1	3001,1	3070,7	3135,7	3228,5	3 383,7	3 627,2	3 857,8	3 938,6	4 094,7	4 333,7	4 624,2	4 973,3	5 349,4	5 758,2	6 197,9

TAUX DE CROISSANCE EMPLOIS CONSTANTS (%)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Consommation	3,9	7,0	3,2	1,6	2,3	3,1	3,9	4,2	2,8	3,2	2,4	3,6	2,9	4,8	2,9	3,5
Secteur privé	3,9	5,2	1,9	1,8	2,3	2,5	3,2	5,4	0,7	3,2	3,4	3,6	3,7	3,4	3,6	3,6
Administration centrale	4,2	16,3	9,3	0,9	1,9	5,6	7,3	-1,1	12,4	3,1	-1,3	3,5	-0,5	10,9	-0,3	3,3
Formation brute de capital fixe	24,9	2,5	7,3	9,6	2,6	0,4	45,5	13,5	-3,8	-8,3	17,1	14,7	17,7	12,6	12,2	10,6
Variation des stocks	256,4	-134,9	-138,5	-125,4	-461,8	708,1	-49,7	-127,4	-12,4	-100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Investissement	31,1	-7,5	11,3	8,3	3,7	5,9	39,9	10,6	-3,8	-7,9	17,1	14,7	17,7	12,6	12,2	10,6
Demande intérieure	8,7	3,9	4,7	3,0	2,6	3,7	11,8	5,9	0,9	0,2	6,1	6,7	7,3	7,4	6,1	6,1
Excédent (+)/Déficit (-) de ressources	36,6	-4,2	25,5	9,1	-0,1	-3,8	46,1	3,5	-5,5	-22,7	8,3	6,6	5,1	6,0	-7,1	-8,8
Exportation de biens et services, non compris les revenus des facteurs	27,3	11,2	-6,0	5,6	-9,7	24,1	20,7	24,8	-10,1	6,5	18,6	9,7	18,1	16,4	15,7	13,9
Exportation de biens	27,4	13,0	-3,1	1,1	-14,9	28,5	26,1	31,4	-8,9	7,9	22,6	3,5	18,6	16,1	16,4	13,3
Exportation de services	27,0	4,9	-17,6	26,9	9,8	11,4	3,1	-1,9	-16,6	-2,0	-7,7	63,5	15,0	18,1	11,6	17,5
Importation de biens et services, non compris les revenus des facteurs	30,5	5,7	4,2	7,0	-5,8	12,3	30,0	16,1	-8,4	-4,5	15,4	8,8	14,5	13,7	10,3	9,4
Importation de biens	32,7	5,8	3,3	6,9	-4,9	11,8	28,9	17,0	-7,5	-5,1	18,3	8,2	15,6	12,2	10,3	9,3
Importation de services	11,3	4,9	14,2	8,1	-15,0	17,3	40,5	8,4	-17,1	1,8	-14,0	18,5	-0,8	37,0	9,7	9,7
PIB aux prix du marché	6,0	4,9	2,3	2,1	3,0	4,8	7,2	6,4	2,1	4,0	5,8	6,7	7,6	7,6	7,6	7,6

Scénario de référence

E P A R G N E - I N V E S T I S S E M E N T (M R D S F C F A)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Epargne Intérieure Brute	327,6	306,2	361,8	485,6	586,6	576,0	834,1	819,0	787,2	485,1	735,8	998,9	1 229,5	1 386,2	1 553,3	1 744,1
Publique	200,7	162,5	137,2	159,9	153,6	208,7	243,8	183,1	85,4	106,3	326,2	389,0	450,4	478,4	560,0	650,3
Privée	127,0	143,6	224,6	325,7	433,0	367,3	590,3	635,9	701,8	378,8	409,6	610,0	779,1	907,8	993,2	1 093,8
Epargne Nationale Brute	433,1	410,7	427,6	535,9	646,1	644,2	925,6	933,8	833,2	586,9	836,0	1 069,2	1 302,7	1 460,7	1 636,3	1 835,0
Investissement Total	689,0	650,8	734,0	798,6	889,8	938,8	1 258,2	1 371,4	1 273,6	1 066,5	1 375,8	1 609,6	1 875,2	2 059,0	2 260,8	2 486,9

B A L A N C E D E S P A I E M E N T S (M R D S F C F A)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Balance commerciale	-361,3	-344,6	-372,2	-313,0	-303,2	-362,8	-424,1	-552,4	-486,4	-581,3	-639,9	-610,7	-645,7	-672,8	-707,5	-742,7
Balance des Biens	-265,9	-272,1	-242,3	-244,5	-259,3	-285,6	-302,3	-351,3	-298,5	-396,8	-494,6	-509,8	-575,8	-624,2	-661,9	-700,9
Exportation FOB	501,7	574,2	578,2	634,7	588,5	736,5	979,1	1 267,3	995,1	1 052,3	1 289,9	1 362,3	1 632,5	1 837,9	2 054,1	2 328,0
Importation FOB	767,6	846,2	820,6	879,2	847,9	1022,1	1281,4	1 618,5	1 293,6	1 449,1	1 784,4	1 872,1	2 208,3	2 462,1	2 716,0	3 028,9
Balance des services	-95,5	-72,5	-129,9	-68,5	-43,8	-77,2	-121,8	-201,1	-187,8	-184,6	-145,4	-100,9	-69,9	-48,6	-45,6	-41,8
Crédit	144,5	155,9	104,3	186,5	194,0	221,5	254,1	236,6	203,4	209,9	193,8	301,0	328,8	388,4	433,6	484,0
Débit	-240,0	-228,4	-234,2	-254,9	-237,8	-298,7	-376,0	-437,7	-391,3	-394,5	-339,2	-401,9	-398,7	-437,0	-479,3	-525,8
Revenus primaire	-23,2	-5,1	-15,6	-26,5	-7,3	-34,1	-34,1	-30,2	-38,8	-22,4	-18,5	-45,5	-50,5	-50,5	-55,4	-60,8
Revenus secondaires	128,7	109,6	81,3	76,9	66,8	102,3	125,6	145,1	84,7	124,2	118,6	115,8	123,7	125,0	138,5	151,6
Transfert public	55,1	36,2	48,9	41,6	15,1	31,8	39,0	44,0	18,2	45,8	41,4	15,8	13,7	15,0	17,8	19,3
Transfert privé	73,5	73,4	32,4	35,3	51,8	70,5	86,6	101,1	66,5	78,4	77,2	100,0	110,0	110,0	120,7	132,3
Solde courant	-255,9	-240,1	-306,5	-262,6	-243,7	-294,6	-332,6	-437,6	-440,4	-479,5	-539,8	-540,4	-572,5	-598,3	-624,5	-651,8
<i>bors dons</i>	-311,0	-276,3	-355,4	-304,2	-258,8	-326,4	-371,6	-481,6	-458,7	-525,3	-581,2	-556,2	-586,2	-613,3	-642,3	-671,1
Compte de capital	84,3	48,4	76,1	75,6	125,2	85,0	91,8	125,2	74,2	81,6	113,9	127,0	127,5	134,0	140,4	147,4
Transfert en capital	66,5	32,1	66,1	59,8	87,7	53,8	57,3	63,9	28,8	35,1	73,3	127,0	127,5	134,0	140,4	147,4
Administration publique	66,5	32,1	66,1	59,8	87,7	53,8	57,3	63,9	28,8	35,1	73,3	67,0	67,5	74,0	80,4	87,4
Remise de dettes	5,9	5,1	3,9	3,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres transferts en capital	60,6	27,0	62,2	56,2	87,7	53,8	57,3	63,9	28,8	35,1	73,3	67,0	67,5	74,0	80,4	87,4
Sociétés financières, sociétés non financières, ménages et ISBLSM	17,8	16,3	10,0	15,8	37,5	31,2	34,6	62,0	45,5	46,6	40,7	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0
Acquisition/cession d'actifs non financiers non produits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,7	-0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte financier	279,3	223,6	184,2	266,3	97,6	269,7	331,7	480,1	447,5	227,7	303,6	610,3	673,0	479,5	526,0	576,9
Investissement direct	125,3	77,8	48,7	96,4	47,9	123,2	149,0	191,8	69,2	67,8	98,1	101,8	116,4	120,0	131,6	144,4
Investissements de portefeuille	32,5	9,7	37,4	24,4	27,9	35,2	19,5	23,9	117,5	50,8	54,5	59,4	407,4	79,4	87,1	95,5
Autres investissements	121,6	136,0	98,1	145,4	21,8	111,4	163,2	264,4	260,8	109,1	151,0	449,1	149,2	280,1	307,2	337,0
Erreurs et omissions nettes	33,7	5,0	-2,7	3,9	8,9	9,5	8,2	7,3	2,3	2,4	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde Global	141,5	36,9	-48,9	83,2	-11,9	69,6	99,1	175,1	83,5	-168,0	-118,2	196,9	228,0	15,2	41,9	72,4

Scénario de référence

SITUATION MONÉTAIRE (MRDS FCFA)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Monnaie au sens large et ses composantes																
Circulation fiduciaire	239,0	366,1	330,1	345,9	376,8	405,0	504,0	630,0	605,9	526,4	527,0	513,7	572,1	585,5	596,5	604,2
Dépôts transférables	329,7	356,8	402,2	440,0	476,6	464,0	566,1	622,6	677,4	705,8	738,3	827,6	774,1	907,8	1030,0	1150,0
BCEAO	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	0,6	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7
Banques	316,9	347,7	393,1	430,6	468,0	458,8	557,1	613,8	666,5	694,7	727,4	816,6	762,0	894,5	1015,5	1134,0
CCP et CNE	12,6	8,9	8,9	9,1	8,3	4,9	8,6	8,5	10,5	10,5	10,5	10,5	11,6	12,7	14,0	15,3
Masse monétaire (M1)	568,7	722,9	732,2	785,9	853,4	869,0	1070,1	1252,6	1283,3	1232,2	1265,3	1341,3	1346,2	1493,3	1626,6	1754,2
Autres dépôts inclus dans la masse monétaire (1)	241,2	292,8	364,8	418,3	463,8	546,4	590,6	712,9	802,8	857,6	846,3	871,6	1207,0	1196,7	1213,9	1249,1
BCEAO	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2
AID	241,2	292,8	364,8	418,3	463,8	546,4	590,6	712,9	802,6	857,4	846,1	871,4	1206,9	1196,6	1213,8	1249,0
Masse monétaire (M2)	809,9	1015,7	1097,0	1204,2	1317,2	1415,4	1660,8	1965,5	2086,1	2089,8	2111,6	2213,0	2553,2	2690,0	2840,5	3003,3
Contreparties de la masse monétaire																
Actifs extérieurs nets	694,0	734,8	692,3	791,1	794,3	877,8	1014,9	1193,0	1273,0	1108,5	990,3	1187,1	1415,1	1430,3	1472,2	1544,7
BCEAO	513,3	560,9	477,7	501,9	345,2	240,4	213,1	258,8	303,3	40,1	203,6	426,0	507,8	513,2	528,3	554,3
Banques	180,7	173,9	214,6	289,2	449,1	637,4	801,8	934,2	969,7	1068,4	786,7	761,1	907,3	917,1	943,9	990,4
Créances intérieures	249,2	427,2	627,6	634,2	789,7	826,4	940,6	1087,5	1119,5	1336,3	1520,3	1543,9	1726,7	2076,7	2420,1	2885,8
Créances nettes sur l'Administration Centrale	-305,4	-208,1	-126,1	-170,0	-120,6	-168,2	-164,8	-128,2	-131,2	30,5	189,3	-40,0	86,6	279,0	448,1	723,0
Créances sur l'économie	554,6	635,3	753,7	804,2	910,4	994,7	1105,4	1215,7	1250,6	1305,8	1331,0	1584,0	1640,1	1797,7	1971,9	2162,8
Passifs à caractère non monétaire (2)	129,4	140,4	178,3	203,1	218,3	220,2	235,6	260,5	302,6	280,1	350,4	346,3	578,7	807,0	1041,8	1417,2
Autres éléments nets	4,1	5,9	44,7	18,0	48,5	68,6	59,2	54,4	3,7	74,9	48,5	171,7	10,0	10,0	10,0	10,0
Total des contreparties de M2	809,8	1015,7	1097,0	1204,3	1317,2	1415,4	1660,7	1965,6	2086,2	2089,8	2111,7	2213,0	2553,2	2690,0	2840,5	3003,3

Scénario de référence

INDICATEURS

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Variations en %																
Taux de croissance du P.I.B. nominal, SCN93	6,4	11,7	4,9	3,0	6,8	12,9	8,7	6,1	2,2	3,7	5,9	7,6	9,2	9,6	9,7	9,7
Taux de croissance du P.I.B. au prix de 2007, SCN93	6,0	4,9	2,3	2,1	3,0	4,8	7,2	6,4	2,1	4,0	5,8	6,7	7,6	7,6	7,6	7,6
Recettes budgétaires totales	31,4	6,1	-0,9	4,7	0,4	19,3	10,1	-1,8	5,0	-9,0	26,6	8,9	6,9	12,6	10,1	11,2
Dépenses totales	28,6	10,0	18,2	-13,2	7,5	8,1	16,7	-3,7	35,5	-12,6	21,3	-0,9	3,7	9,3	6,5	7,2
Exportations de biens	30,5	14,4	0,7	9,8	-7,3	25,1	32,9	29,4	-21,5	5,8	22,6	5,6	19,8	12,6	11,8	13,3
Importations de biens	40,9	10,2	-3,0	7,1	-3,6	20,6	25,4	26,3	-20,1	12,0	23,1	4,9	18,0	11,5	10,3	11,5
Ratios en % du P.I.B																
Epargne - Investissement																
Taux d'investissement	24,1	20,4	21,9	23,1	24,1	22,6	27,8	28,6	26,0	21,0	25,6	27,8	29,6	29,7	29,7	29,8
Epargne Intérieure Brute	11,5	9,6	10,8	14,1	15,9	13,8	18,4	17,1	16,1	9,5	13,7	17,2	19,4	20,0	20,4	20,9
Epargne Nationale	15,1	12,9	12,8	15,5	17,5	15,5	20,5	19,5	17,0	11,5	15,5	18,5	20,6	21,1	21,5	22,0
Solde Epargne - Investissement	-8,9	-7,5	-9,1	-7,6	-6,6	-7,1	-7,4	-9,1	-9,0	-9,4	-10,0	-9,3	-9,0	-8,6	-8,2	-7,8
TOFE																
Recettes totales	19,2	18,2	17,2	17,5	16,4	17,4	17,6	16,3	16,7	14,7	17,5	17,8	17,4	17,9	17,9	18,2
Recettes fiscales	15,6	16,0	14,9	15,2	14,5	14,4	14,8	14,6	14,5	12,6	13,2	14,0	14,5	14,9	14,9	15,2
Recettes non fiscales	3,5	2,2	2,2	2,2	1,9	3,0	2,8	1,7	2,2	2,1	4,3	3,8	2,8	3,0	3,0	3,0
Dépenses totales	21,8	21,4	24,1	20,3	20,5	19,6	21,0	19,1	25,3	21,4	24,5	22,5	21,4	21,3	20,7	20,3
Masse salariale	5,0	5,7	6,7	6,9	6,9	6,7	6,6	6,6	7,0	7,0	6,3	6,2	5,9	6,2	6,1	6,1
Investissement public	6,9	5,5	9,0	5,1	6,1	5,2	6,4	5,2	7,7	5,9	9,1	7,7	7,1	6,5	6,3	6,1
Contribution budgétaire à l'investissement	3,0	3,3	6,6	2,9	2,9	3,1	3,0	2,4	4,4	3,5	5,8	4,8	3,5	3,4	3,3	3,1
Solde primaire (définition étroite)	2,8	0,7	-3,7	0,4	-0,1	0,6	1,1	0,0	-4,2	-3,0	-1,5	0,3	2,1	1,9	2,5	3,1
Solde primaire (définition large)	-1,1	-2,9	-6,5	-2,4	-3,6	-1,7	-3,0	-2,4	-7,9	-5,5	-5,0	-2,6	-1,6	-1,1	-0,6	0,1
Déficit global (base ordonancement)	-2,6	-3,2	-7,0	-2,9	-4,0	-2,2	-3,5	-2,8	-8,6	-6,7	-6,9	-4,8	-4,0	-3,5	-2,8	-2,1
SECTEUR EXTERIEUR																
Exportations	22,6	22,9	20,4	23,8	21,2	23,0	27,3	31,3	24,4	24,8	27,6	28,7	31,0	32,1	32,7	33,7
Importations	35,2	33,6	31,5	32,9	29,4	31,7	36,6	42,8	34,4	36,3	39,5	39,3	41,2	41,8	42,0	42,6
Balance commerciale	-12,6	-10,8	-11,1	-9,1	-8,2	-8,7	-9,4	-11,5	-9,9	-11,4	-11,9	-10,5	-10,2	-9,7	-9,3	-8,9
Taux d'ouverture	22,2	22,2	20,9	21,9	19,5	21,1	25,0	30,1	23,3	24,6	28,6	27,9	30,4	31,0	31,4	32,1
Balance courante (- = déficit)	-8,9	-7,5	-9,1	-7,6	-6,6	-7,1	-7,4	-9,1	-9,0	-9,4	-10,0	-9,3	-9,0	-8,6	-8,2	-7,8
Balance globale	4,9	1,2	-1,5	2,4	-0,3	1,7	2,2	3,6	1,7	-3,3	-2,2	3,4	3,6	0,2	0,6	0,9
pour mémoire																
Exportations Biens et Services	646,2	730,0	682,6	821,1	782,5	958,0	1 233,3	1 503,9	1 198,5	1 262,2	1 483,7	1 663,3	1 961,3	2 226,3	2 487,7	2 812,0
Importations Biens et Services	1007,6	1074,6	1054,8	1134,1	1085,7	1 320,8	1 657,3	2 056,3	1 684,9	1 843,6	2 123,6	2 274,0	2 607,0	2 899,2	3 195,3	3 554,7
PIB en milliards de fcfa	2860,7	3194,0	3351,2	3452,0	3687,2	4 162,2	4 523,8	4 799,5	4 903,8	5 084,0	5 382,5	5 792,0	6 327,6	6 935,6	7 607,8	8 344,2
Population (en milliers)	8086,6	8379,1	8682,3	8996,5	9322,0	9 659,3	10 008,7	10 361,1	10 725,8	11 103,3	11 494,1	11 898,7	12 317,6	12 751,2	13 200,0	13 664,6

Scénario de référence

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CRITÈRES DE PREMIER RANG																
Ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB ¹	0,4	-1,6	-4,0	-1,5	-1,7	-0,4	-2,6	-1,9	-8,0	-6,0	-5,9	-4,0	-2,7	-2,2	-1,5	-0,8
Taux d'inflation annuel moyen	0,4	6,4	2,5	0,9	0,4	6,7	1,0	-1,1	0,3	-0,8	0,1	-0,8	2,0	2,0	2,0	2,0
Ratio de l'encours de la dette intérieure et dette extérieure rapporté au PIB	19,0	22,3	24,8	28,5	30,7	26,7	25,3	30,5	42,4	49,4	54,4	56,1	53,6	51,4	48,6	45,3
CRITÈRES DE SECOND RANG																
Masse salariale sur recettes fiscales	32,0	35,6	45,1	45,4	47,4	46,7	44,9	45,3	48,2	55,2	47,3	44,0	40,8	41,7	41,1	40,1
Taux de pression fiscale ²	15,6	16,0	14,9	15,2	14,5	14,4	14,8	14,6	14,5	12,6	13,2	14,0	14,5	14,9	14,9	15,2

¹ Recettes totales (y compris dons) - Dépenses totales et prêts nets (en % du PIB)

² Recettes fiscales sur PIB nominal

ANNEXE 3

Liste des sociétés et offices d'Etat

Cette annexe présente la liste complète des sociétés et offices d'Etat par institution de tutelle.

INSTITUTION	TYPE DE STRUCTURE	DENOMINATION DE LA STRUCTURE	ORDRE
I PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE (PR)	Office	Agence Nationale de promotion des Patrimoines et du développement du Tourisme (ANPT)	1
	Office	Agence pour la Promotion des Investissements et des Exportations (APIEX)	2
	Office	Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	3
	Office	Commission Nationale de l'Information et des Libertés (CNIL)	4
	Office	Autorité de Régulation de l'Energie (ARE)	5
	Office	Institut National pour la Promotion de la Femme (INPF)	6
	Office	Agence de Développement de Sèmè City (ADSC)	7
	Office	Agence de Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE)	8
	Office	Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)	9
	Office	Direction des Archives Nationales (DAN)	10
	office	Agence pour le Développement du Numérique (ADN)	11
	office	Agence des Services et Systèmes d'Information (ASSI)	12
	office	Agence Nationale pour l'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR)	13
	Office	Agence du Cadre de Vie pour le Développement du Territoire (ACVDI)	14
II MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION (MAEC)	Office	Agence Nationale des Migrations et de la Diaspora (ANMD)	15
	Office	Commission Nationale Permanente de la Francophonie (CNPf)	16
III MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE (MAEP)	Office	Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA)	17
	Office	Agence Territoriale de Développement Agricole de la Vallée du Niger (ATDA/VN)	18
	Office	Agence Territoriale de Développement Agricole de l'Alibori Sud, du Borgou Nord, de Kouandé, de Kérou et de Pehunco (ATDA/ASBN-KP)	19
	Office	Agence Territoriale de Développement Agricole de l'Atacora Ouest (ATDA/AO)	20
	Office	Agence Territoriale de Développement Agricole du Borgou Sud, de la Donga et des Collines (ATDA/BSDC)	21
	Office	Agence Territoriale de Développement Agricole du Zou et du Couffo (ATDA/ZC)	22
	Office	Agence Territoriale de Développement Agricole du Plateau (ATDA/Plateau)	23
	Office	Agence Territoriale de Développement Agricole de l'Ouémé, de l'Atlantique et du Mono (ATDA/OAM)	24
	Office	Fonds National de Développement Agricole (FNDA)	25
	Office	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB)	26
Office	Laboratoire Central de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments (LCSSA)	27	

INSTITUTION	TYPE DE STRUCTURE	DENOMINATION DE LA STRUCTURE	ORDRE
IV MINISTERE DU CADRE DE VIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE (MCVDD)	Entreprise à caractère économique	Office National du Bois (ONAB)	28
	Office	Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT)	29
	Office	Agence pour la Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey (ARCHA)	30
	Office	Agence Foncière de l'Habitat (AFH)	31
	Office	Agence Béninoise pour l'Environnement et le Climat (ABEC)	32
	Office	Agence de Réhabilitation de la Ville de Porto-Novo (ARVP)	33
	Office	Centre National pour la Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF)	34
	Office	Centre National de Télédétection et de Suivi Ecologique (CENATEL)	35
	Office	Centre d'Etude, de Recherche et de Formation Forestière (CERF)	36
	Office	Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC)	37
	Office	Fonds National de Développement Forestier (FNDF)	38
	Office	Institut Géographique National (IGN)	39
	Office	Fonds National de l'Habitat (FNH)	40
Office	Observatoire Urbain National (OUN)	41	
V MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE (MIC)	Office	Agence Nationale de la Propriété Industrielle (ANAPI)	42
	Office	Fonds d'Investissement pour le Développement Industriel (FIDI)	43
	Office	Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises (BRMN)	44
	Entreprise à caractère économique	Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers S.A. (SONACOP S.A.)	45
	Office	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCIB)	46
	Entreprise à caractère économique	Société des Industries Textiles du Bénin (SITEX, <i>en cessation d'activité</i>)	47
	Office	Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité (ANM)	48
VI MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES ET DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI (MPMEPE)	Office	Agence Nationale des Petites et Moyennes Entreprises (ANPME)	49
	Office	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE)	50
	Office	Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion (CEPAG)	51
	Office	Fonds National de Promotion des Entreprises et de l'Emploi des Jeunes (FNPEEJ)	52
	office	Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF)	53
	Office	Fonds de Développement de l'Artisanat (FDA)	54
	Office	Centre de Promotion de l'Artisanat (CPA)	55
	Office	Office Béninois des Services de Volontariat des Jeunes (OBSVJ)	56
	Office	Union des Chambres Interdépartementales de Métiers du Bénin (UCIMB)	57

INSTITUTION	TYPE DE STRUCTURE	DENOMINATION DE LA STRUCTURE	ORDRE
VII MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA GOUVERNANCE LOCALE (MDGL)	Entreprise à caractère économique	Société de Gestion des Marchés Autonomes (SOGEMA)	58
	Office	Centre de Formation pour l'Administration Locale (CeFAL)	59
VIII MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES (MEF)	Entreprise à caractère économique	Loterie Nationale du Bénin (LNB)	60
	Office	Agence Nationale de Surveillance des Systèmes Financiers Décentralisés (ANSSFD)	61
	Entreprise à caractère économique	Société Nationale d'Hôtellerie (SNH SARL)	62
	Office	Agence Nationale des Domaines et du Foncier (ANDF)	63
IX MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA COMMUNICATION (MENC)	Office	Agence Béninoise des Services Universels des Communications Electroniques et de la Poste (ABSU-CEP)	64
	Office	Agence Bénin Presse (ABP)	65
	Office	Fonds d'Appui à la Production Audiovisuelle (FAPA)	66
	Entreprise à caractère économique	La Poste du Bénin SA (LPB SA)	67
	Entreprise à caractère économique	Bénin Télécom Services S. A. (BTS SA, <i>en liquidation</i>)	68
	Entreprise à caractère économique	Bénin Télécom Infrastructure S. A. (BTI SA, <i>en liquidation</i>)	69
	Entreprise à caractère économique	Libercom S. A. (LBC SA, <i>en liquidation</i>)	70
	Office	Office National d'Imprimerie et de Presse (ONIP)	71
	Office	Office de Radiodiffusion et de Télévision du Bénin (ORTB)	72
	X MINISTERE DE L'ENERGIE (ME)	Entreprise à caractère économique	Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE)
Office		Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maitrise d'Energie Electrique (ABERME)	74
Entreprise à caractère économique		Société Béninoise des Hydrocarbures (SOBEH)	75
Office		Agence de Contrôle des Installations Electriques Intérieures (CONTROLEC)	76
XI MINISTERE DE L'EAU ET DES MINES (MEM)	Entreprise à caractère économique	Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB)	77
	Office	Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières (OBRGM)	78

INSTITUTION	TYPE DE STRUCTURE	DENOMINATION DE LA STRUCTURE	ORDRE
XII MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (MESRS)	Office	Agence Béninoise de Valorisation de la Recherche et de l'Innovation Technologique (ABVRIT)	79
	Office	Centre Béninois de Recherches Scientifiques et de l'Innovation (CBRSI)	80
	Office	Centre des Œuvres Universitaires et Sociales de l'Université d'Abomey-Calavi (COUS-UAC)	81
	Office	Centre des Œuvres Universitaires et Sociales de l'Université de Parakou (COUS-UP)	82
	Office	Centre de Formation et de Recherche en Matière de Population (CEFORP)	83
	Office	Fonds National de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (FNRSIT)	84
	Office	Institut Régional de Santé Publique (IRSP-CAQ)	85
	Office	Office du Baccalauréat (OB)	86
	Office	Université Nationale d'Agriculture de Porto-Novo (UNA)	87
	Office	Université des Sciences, Technologies, Ingénierie et Mathématiques d'Abomey (USTIM)	88
	Office	Université d'Abomey-Calavi (UAC)	89
Office	Université de Parakou (UP)	90	
XIII MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (MESTFP)	Office	Ecole de Formation des Personnels d'Encadrement de l'Education Nationale (EFPEEN)	91
	Office	Fonds d'Aide à l'Alphabétisation et à l'Education en Langues Nationales (FAAELN)	92
	Office	Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs (INIFRCF)	93
XIV MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE (MEMP)	Office	Centre National de Production de Manuels Scolaires (CNPMS)	94
	Office	Commission Béninoise pour l'UNESCO (CNU)	95
	Office	Institut National pour la Formation et la Recherche en Education (INFRE)	96
XV MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS (MIT)	Entreprise à caractère économique	Centre National d'Essais et de Recherche des Travaux Publics (CNERTP)	97
	Entreprise à caractère économique	Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB)	98
	Entreprise à caractère économique	Port Autonome de Cotonou (PAC)	99
	Office	Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC)	100
	Office	Agence Nationale des Transports Terrestres (ANaTT)	101
	Entreprise à caractère économique	Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP)	102
	Office	Centre National de Sécurité Routière (CNSR)	103
	Entreprise à caractère économique	Compagnie Béninoise des Manutentions Portuaires (COBENAM)	104
	Entreprise à caractère économique	Société du Matériel des Travaux Publics (SMTP, <i>en cessation d'activité</i>)	105
	Office	Agence Nationale de la Météorologie (METEO BENIN)	106
Office	Fonds Routier (FR)	107	

INSTITUTION	TYPE DE STRUCTURE	DENOMINATION DE LA STRUCTURE	ORDRE
XVI MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT (MPD)	Office	Autorité de Développement du Périmètre de Glo-Djigbé (ADPG)	108
	Office	Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED)	109
	Office	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE)	110
	Office	Office de Gestion des Projets du Programme Alimentaire Mondial (OGP-PAM)	111
XVII MINISTERE DE LA SANTE (MS)	Office	Agence Nationale pour la Vaccination et les Soins de Santé Primaire (ANVSSP)	112
	Office	Agence Nationale pour la Transfusion Sanguine (ANTS)	113
	Office	Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM)	114
	Office	Centre d'Achat des Médicaments Essentiels et consommables médicaux (CAME)	115
	Office	Agence Nationale de Gestion de la Gratuité de la Césarienne (ANGC)	116
	Office	Centre Hospitalier Départemental de l'Atacora et de la Donga (CHD ATACORA/DONGA)	117
	Office	Centre Hospitalier Universitaire Départemental du Borgou et de l'Alibori (CHUD BORGOU/ALIBORI)	118
	Office	Centre Hospitalier Universitaire Départemental de l'Ouémé et du Plateau (CHUD OUEME/PLATEAU)	119
	Office	Centre Hospitalier Départemental du Zou et des Collines (CHD ZOU/COLLINES)	120
	Office	Centre Hospitalier Départemental du Mono et du Couffo (CHD MONO/COUFFO)	121
	Office	Centre National Hospitalier et Universitaire Hubert Koutoukou Maga (CNHU-HKM)	122
	Office	Centre Hospitalier Universitaire de la Mère et de l'Enfant, Lagune de Cotonou (CHU-MEL)	123
	XVIII MINISTERE DU TOURISME, DE LA CULTURE ET DES SPORTS (MTCS)	Office	Bureau Béninois du Droit d'Auteur (BUBEDRA)
Office		Fonds National de Développement et de Promotion Touristique (FNDPT)	125
Office		Fonds des Arts et de la Culture (FAC)	126
Office		Ensemble Artistique National (EAN)	127
Office		Centre Multimédia ADO Jeune Bénin (CMAJB)	128
Office		Office de Gestion des Stades du Bénin (OGSB)	129
Office		Office Béninois des Sports Scolaire et Universitaire (OBSSU)	130
Office		Fonds National pour le Développement des Activités de Jeunesse, de Sport et de Loisirs (FNDAJSL)	131
Office		Festival International de Théâtre du Bénin (FITHEB)	132
Office		Bibliothèque Nationale du Bénin (BNB)	133
Office		Centre National Médico-Sportif du Bénin (CNMSB)	134
Office		Centre National du Cinéma et de l'Image Animée (CNCAIA)	135
Office		Office de Gestion des Centres et de Loisir (OGCL)	136
Office		Agence Nationale des Manifestations Officielles et des Evènements Culturels et Sportifs (ANESCO)	137

INSTITUTION	TYPE DE STRUCTURE	DENOMINATION DE LA STRUCTURE	ORDRE
XIX MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE (MTFP)	Office	Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC)	138
	Office	Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)	139
	Office	Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE)	140
	Office	Fonds National de Développement de la Formation Professionnelle Continue et de l'Apprentissage (FODEFCA)	141
	Office	Caisse Mutuelle de Prévoyance Sociale (CMPS)	142
XX MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA MICRO FINANCE (MASMF)	Office	Fonds d'Aide à la Solidarité Nationale (FASN)	143
	Office	Fonds National de la Microfinance (FNM)	144
	Office	Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE)	145
XXI MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE (MIS)	Office	Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC)	146
	Office	Agence Béninoise de Gestion Intégrée des Espaces Frontaliers (ABeGIEF)	147
XXII MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION (MJL)	Office	Centre de Documentation et d'Information Judiciaire (CDIJ)	148
	Office	Observatoire National des Processus Electoraux (ONPE)	149
	Office	Centre de Promotion de la Société Civile (CPSC)	150
	Office	Agence Pénitentiaire du Bénin (APB)	151
XXIII MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE (MDN)	Office	Hôpital d'Instruction des Armées de Cotonou (HIA-Cotonou)	152
	Office	Hôpital d'Instruction des Armées de Parakou (HIA-Parakou)	153